



**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX
ET LA QUALITE DE L'EAU
ANNEE 2010**



Réservoirs de Licourt

LE MOT DU PRESIDENT

Mesdames et Messieurs les Délégués,

Mesdames et Messieurs les Maires,

L'année 2010 a permis la continuation voire l'achèvement des grandes opérations lancées en 2009 notamment les travaux de rénovation des réservoirs d'eau potable situés à Caix mais aussi à Moreuil et à Licourt. Ils ont permis de redonner une nouvelle « jeunesse » à ces équipements datant de 1922.

Il existe dorénavant 14 bornes de puisage à destination des professionnels afin de lutter contre les vols d'eau sur les poteaux incendie.

Les sites de production et de stockage de l'eau potable sont désormais sécurisés, les badges et alarmes sont installés dans tous les sites.

L'opération de Reconquête de la Qualité de l'eau a été lancée en fin d'année. Deux bureaux d'étude ont en charge la délimitation de l'Aire d'Alimentation des captages de Caix 1 et Caix 3 qui ont été déclarés prioritaires par le Grenelle de l'Environnement. Les opérations de diagnostic des sources de pollution et de mise en place de plans d'action feront suite à cette première phase.

Le personnel du SIEP a été renforcé par le recrutement, en mars 2010, d'un agent en contrat aidé afin de réaliser les travaux d'entretien des espaces verts précédemment confiés à une entreprise extérieure. Il s'agit de Monsieur Florian GIBLAISSE, initialement recruté pour une durée de 26h par semaine, son contrat a été porté à 35h afin de faire face à l'absence pour maladie ordinaire d'un agent titulaire depuis juin 2010.

Le Président, Philippe CHEVAL

SOMMAIRE

Localisation	8
Composition	8
Objet.....	8
Territoire.....	8
Structure de gestion du syndicat.....	9
Localisation des points de prélèvement.....	10
Stations de pompage	10
Caix	10
IMPLANTATION ET PERIMETRES DE PROTECTION DES STATIONS DE POMPAGE DE CAIX 1 ET CAIX 3	11
CAIX 1.....	11
CAIX 3	12
Potte	13
IMPLANTATION DE LA STATION DE POMPAGE DE POTTE.....	13
DESCRIPTION DES FORAGES	14
Morchain	14
IMPLANTATION ET PERIMETRES DE PROTECTION DE LA STATION DE POMPAGE DE MORCHAIN	14
DESCRIPTION DES FORAGES.....	15
Rethonvillers	16
HAILLES	16
Volumes annuels produits.....	16
Evolution du niveau des nappes souterraines.....	17
Pluviométrie	19
Contrôle de la qualité de l'eau pour l'année 2010.....	20
Agence Régionale de Santé Picardie (ARS).....	20
Efficacité de la désinfection de l'eau par chloration.....	21
Auto surveillance de la qualité	21
SUR LA PRODUCTION:	21
SUR LA DISTRIBUTION, DANS LE CADRE DU CONTRAT D'AFFERMAGE:	21
ANALYSES COMPLEMENTAIRES EFFECTUEES AUX PIEZOMETRES.....	22
Teneur en nitrates (en mg/L).....	22
Autre paramètres	25
LES PESTICIDES.....	25
LES SOLVANTS CHLORES	25
LE RADON:.....	25
L'ALUMINIUM:.....	25
LES EFFETS DES MEDICAMENTS:.....	25

Opération de Reconquête de la QUALITÉ de l'Eau.....	26
Charte d'entretien des Espaces Publics.....	28
Les ouvrages de stockage.....	29
Réservoirs alimentés par Caix 1.....	29
RESERVOIRS DE CAIX (3 x 600 M³).	29
RESERVOIRS DE GUILLAUCOURT	29
POSSIBILITE D'ALIMENTER SI BESOIN LES RESERVOIRS DE LE QUESNEL	29
Réservoirs de tête alimentés par Caix 3 :	30
RESERVOIRS DE LE QUESNEL (2 x 600 M³).	30
RESERVOIRS DE GUILLAUCOURT	30
POSSIBILITE D'ALIMENTER SI BESOIN LES RESERVOIRS DE CAIX	30
Réservoirs de tête alimentés par Morchain:.....	30
RESERVOIRS DE LICOURT (3 x 600 M³).	30
Alimentation par Potte	30
Autres réservoirs :	31
Réserves incendie communales.....	31
Les Surpresseurs	32
Le Quesnel (Petit Hangest)	32
Guillaucourt	32
Lihons.....	32
Chaulnes	32
Installations de Traitement de l'eau	33
Télésurveillance.....	33
Liste des installations télégérées	33
Ecran de télégestion	34
Entre les anciens syndicats de Caix et de Béthencourt	35
Avec le SIAEP de Guerbigny.....	35
Liaison Rethonvillers – Billancourt	35
Connexions à « sens unique »	35
Commune de Démuin	35
Amiens Métropole	36
Pierrepont Sur Avre.....	36
Abonnés du SIEP du Santerre.....	37
ABONNES DOMESTIQUES	37
INDUSTRIELS	37
GROS CONSOMMATEURS (> 10 000 M³): CONSOMMATIONS INCLUSES DANS LES CONSOMMATIONS DOMESTIQUES	37
GROS CONSOMMATEURS (ENTRE 5 000 M³ ET 10 000 M³): CONSOMMATIONS INCLUSES DANS LES CONSOMMATIONS DOMESTIQUES	38
GROS CONSOMMATEURS (SUPERIEUR A 1000 M³): CONSOMMATIONS INCLUSES DANS LES CONSOMMATIONS DOMESTIQUES	38
COLLECTIVITES	41

Facturation	41
VOLUMES D'EAU FACTURES PAR CATEGORIE D'UTILISATEURS	41
DONT TARIF FUITE	41
Caractéristiques du réseau et performances :	42
Caractéristiques.....	42
Récapitulatif du linéaire du réseau par nature :	42
Volumes et ratios.....	42
RENDEMENT	42
INDICE DE PERTE LINEAIRE (IPL)	43
Synoptique du réseau	43
Rénovation des réservoirs d'eau potable	44
Réservoirs de Caix.....	44
AVANT TRAVAUX	44
AAPRES TRAVAUX	45
Réservoirs de Moreuil	45
AVANT TRAVAUX	46
APRES TRAVAUX	46
Réservoirs de Licourt.....	46
AVANT TRAVAUX	46
PENDANT LES TRAVAUX	47
APRES TRAVAUX	47
Extension et renouvellement de réseaux et de branchements	48
Compteurs de sectorisation	49
Sécurisation des sites	50
Bornes MONECA	50
Interventions	51
Bilan des recherches de fuites	52
Renouvellement de compteurs	52
Travaux de raccordement	52
Branchements en plomb	53
INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE :	55
INDICE D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU	55
TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE	55
ESTIMATION DU NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS :	55
DELAI MAXIMAL D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES DEFINI PAR LE SERVICE :.....	55
TAUX DE CONFORMITE DES PRELEVEMENTS SUR LES EAUX DISTRIBUEES REALISES AU TITRE DU CONTROLE SANITAIRE PAR RAPPORT AUX LIMITES DE QUALITE POUR CE QUI CONCERNE LA MICROBIOLOGIE	55
TAUX DE CONFORMITE DES PRELEVEMENTS SUR LES EAUX DISTRIBUEES REALISES AU TITRE DU CONTROLE SANITAIRE PAR RAPPORT AUX LIMITES DE QUALITE POUR CE QUI CONCERNE LES PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES	55
RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION :	55

<i>INDICE LINEAIRE DES PERTES EN RESEAU</i> :.....	56
<i>MONTANT DES ABANDONS DE CREANCES OU DES VERSEMENTS A UN FOND DE SOLIDARITE</i> :.....	56
<i>TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMEES</i> :	56
<i>TAUX DE RESPECT DU DELAI MAXIMAL D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES</i> :	56
<i>TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES D'EAU DE L'ANNEE PRECEDENTE</i> :	56
<i>TAUX DE RECLAMATIONS</i> :	56
<i>TAUX DE REPOSES AU COURRIER DANS UN DELAI DE 15 JOURS</i> :	56
<i>TAUX DE RESPECT DU DELAI DE REMISE EN EAU DES BRANCHEMENTS EXISTANTS</i> :	56
<i>NOMBRE DE REPARATIONS DE CONDUITES PRINCIPALES POUR FUITE OU RUPTURE</i> :	56
<i>RECHERCHE PREVENTIVE DE FUITE</i>	56
<i>NOMBRE DE BRANCHEMENTS RENOUELES</i> :.....	56
<i>NOMBRE DE COMPTEURS RENOUELES</i> :	56
<i>DUREE PERIODE DE RESTRICTION DE CONSOMMATION</i> :.....	56
<i>ESTIMATION DES VOLUMES CONSOMMES AUTORISE NON COMPTEES</i> :	56
<i>Composition de la facture d'eau</i>	58
La partie fixe :	58
<i>PART SYNDICALE EAU POTABLE</i> :	58
<i>PART FERMIERE EAU POTABLE</i> :.....	58
La part consommation :.....	58
Redevances de l'agence de l'eau :	59
<i>REDEVANCE POUR « PRELEVEMENT SUR LA RESSOURCE EN EAU »</i> :	59
<i>REDEVANCE POUR POLLUTION DE L'EAU D'ORIGINE DOMESTIQUE</i> :	59
<i>REDEVANCE POUR MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE</i> :.....	60
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA).....	60
Montant de la facture annuelle pour un abonné domestique ayant consommé 120 m ³	60
<i>Recettes d'exploitation</i>	61
<i>RECETTES SYNDICALES SUR LES VENTES D'EAU</i>	61
<i>RECETTES FERMIERES</i>	62
<i>Encours de la dette</i>	62
<i>Liste des travaux réalisés et montants financiers correspondants</i>	62

INDICATEURS TECHNIQUES

Description générale du service

Localisation

Le **siège du SIEP du Santerre** est situé 1 rue d'Assel à **Rosières en Santerre**.

Composition

Crée par un arrêté préfectoral en date du 22 mars 2001, le SIEP du Santerre est né de la fusion du SLAEP de Caix (créé par arrêté préfectoral du 14 janvier 1922) et du SLAEP de Béthencourt sur Somme (créé par arrêté préfectoral du 30 juillet 1923).

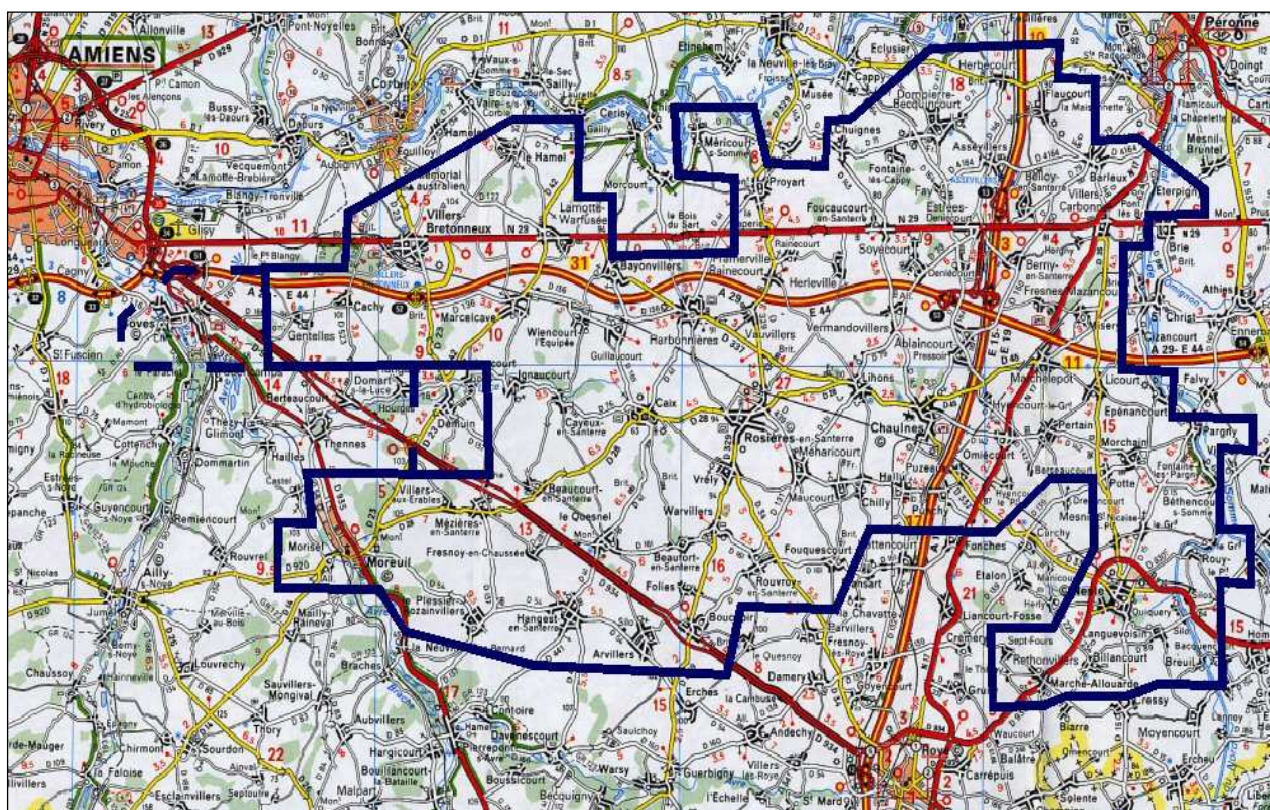
Par arrêté préfectoral du 22 avril 2004, les communes de Rethonvillers et Marché Allouarde ont adhéré au SIEP.

Objet

« Le Syndicat assure, aux lieux et places des communes membres, l'exploitation du service public de l'eau potable, comprenant la production, le transfert, le stockage et la distribution de l'eau potable, ainsi que la gestion, le maintien en bon état d'entretien et de fonctionnement du patrimoine productif du service. Il assurera également l'étude de projets et la direction de travaux pour toutes les opérations d'investissement réalisées dans le cadre de ce service. »

Territoire

Les 83 communes qui composent le SIEP du Santerre représentent une superficie de plus de 57 000 hectares.



Structure de gestion du syndicat

Structure atypique, le SIEP du Santerre a conservé la production d'eau potable en régie et a délégué la distribution et la facturation d'eau potable à un fermier.

A l'origine, l'exploitation du réseau complet, des stations de pompage, de l'adduction et de la distribution servant les communes adhérentes était en régie. Les communes étaient chargées des tâches d'entretien et de renouvellement de leurs réseaux et de la gestion et la facturation.

En 1974 et 1975, les syndicats (Caix et Béthencourt) ont optés pour un affermage à l'entreprise CISE. Les contrats de DSP ont été renouvelés en 1994 et 1995 pour une durée de 12 ans.

La production d'eau potable est restée à la charge du SLAEP de Caix.

En 2001, la fusion des syndicats a conduit à la création du SIEP du Santerre. Les 2 contrats de DSP ont été actualisés pour prendre en compte les modifications des prestations du fermier dans le cadre du nouveau syndicat et d'harmoniser les prestations sur les 2 secteurs.

La production est alors intégralement revenue en régie.

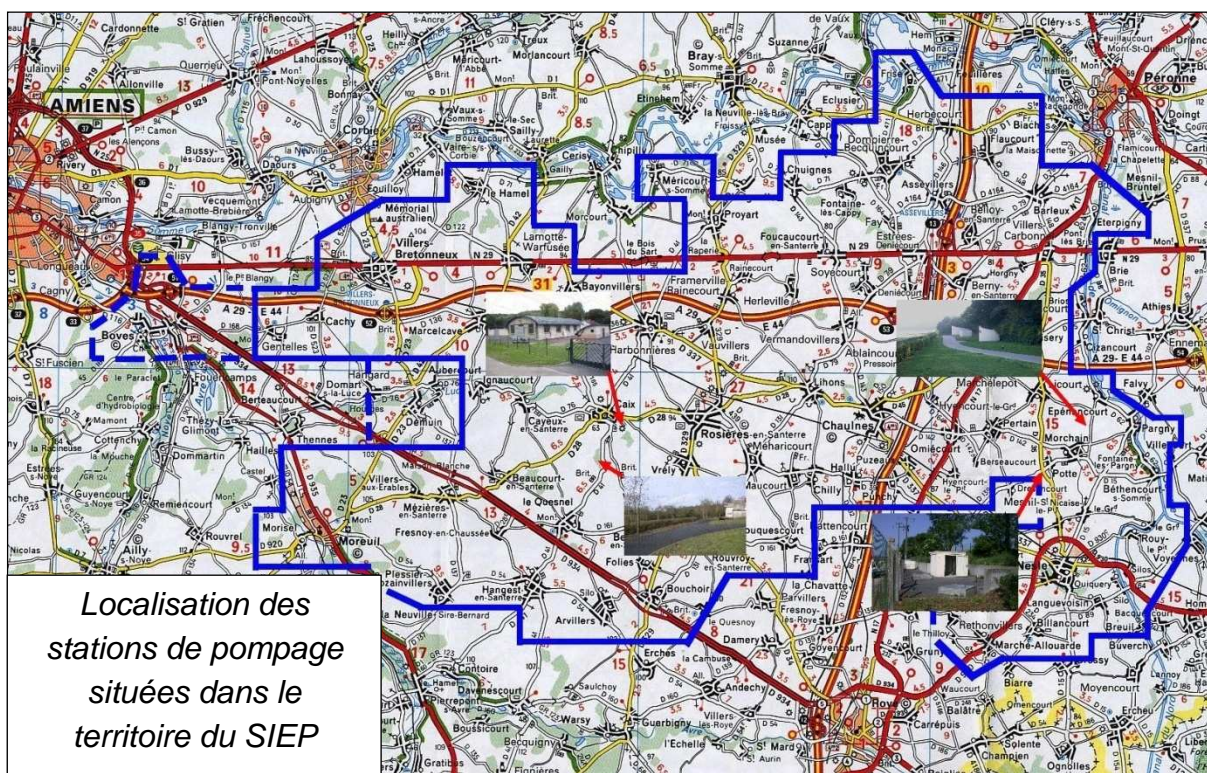
Au 1^{er} janvier 2005, les communes du Syndicat de Rethonvillers ont adhéré au SIEP du Santerre.

Par contrat en date du 30 juin 1997, le syndicat de Rethonvillers avait affermé la production et les réseaux d'adduction et de distribution à l'entreprise SAUR. Cette dernière a donc continué à assurer l'exploitation du réseau et le Syndicat du Santerre a repris la production en régie.

Le 16 juillet 2007, la société Nantaise des Eaux et Services s'est vu confiée la gestion en affermage du service de distribution en eau potable du SIEP pour une durée de 8 ans.

La ressource en eau

Localisation des points de prélèvement



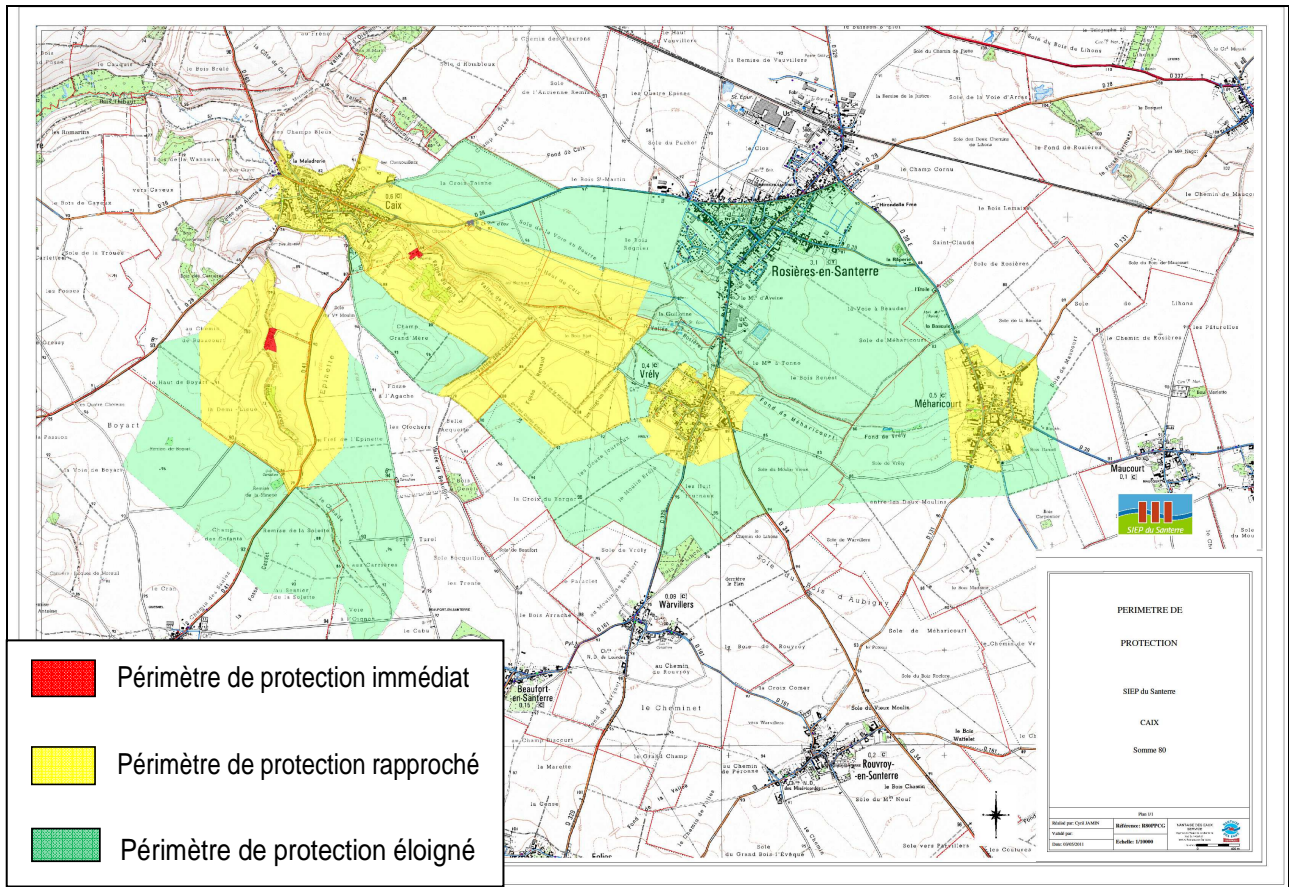
Stations de pompage

Caix

Il existe **deux** stations de pompage implantées sur le territoire de la commune de Caix.

Elles sont nommées « Caix 1 » et Caix 3 ».

IMPLANTATION ET PERIMETRES DE PROTECTION DES STATIONS DE POMPAGE DE CAIX 1 ET CAIX 3



CAIX 1

Il y a 4 forages qui existent sur ce site dans 2 bâtiments distincts : F1.1, F1.2 et F1.3, F1.4.



Forages	F1.1	F1.2	F1.3	F1.4
Localisation	Commune de Caix			
Date DUP	arrêté du 1 ^{er} octobre 1999			
Dimensions du tubage	ø 500 mm	ø 500 mm	ø 600 mm	ø 600 mm
Profondeur	50 m	50 m	50 m	50 m
Pompe	groupe à axe vertical avec variateur de fréquence	groupe à axe vertical avec variateur de fréquence	groupes à axe vertical avec variateur de fréquence	groupes à axe vertical avec variateur de fréquence
Débit moyen observé	280-300 m ³ /h	280-300 m ³ /h	300 m ³ /h	300 m ³ /h
Débit maximal observé	300 m ³ /h	300 m ³ /h	200 m ³ /h	200 m ³ /h
Débit maximal autorisé par l'arrêté de DUP	320 m ³ /h 3 200 m ³ /jour	320 m ³ /h 3 840 m ³ /jour	450 m ³ /h 9 000 m ³ /jour	
Capacité de production annuelle théorique autorisée	5 854 600 m ³			
Observations			Forages creusés dans l'ancien puits d'origine (ø 8 m, profondeur 10,5 m). En 1998, les tubages ont été rehaussés et le puits a été comblé avec du béton	

CAIX 3

Deux forages sont présents sur cette station de pompage. Ils sont appelés « F 3-1 » et « F 3-2 ».

La pompe du forage F3-2 est tombée en panne en février 2010. Elle a été remplacée début 2011.



Local technique du forage F 3-1

	F 3.1	F 3.2
<i>Localisation</i>	<i>Commune de Caix</i>	
<i>Date DUP</i>	<i>Arrêté du 1^{er} octobre 1999</i>	
<i>Dimensions du tubage</i>	<i>ø 500 mm</i>	<i>ø 500 mm</i>
<i>Profondeur</i>	<i>34,50 m</i>	<i>34,50 m</i>
<i>Pompe</i>	<i>Groupe électropompe</i>	<i>Groupe électropompe</i>
<i>Débit moyen observé</i>	<i>150 m³/h</i>	<i>230 m³/h</i>
<i>Débit maximal observé</i>	<i>160 m³/h</i>	<i>240 m³/h</i>
<i>Débit maximal autorisé par l'arrêté de DUP</i>	<i>300 m³/h</i>	<i>300 m³/h</i>
<i>Capacité de production annuelle théorique autorisée</i>	<i>2 701 000 m³</i>	
<i>Observation</i>	<i>Prélèvement maximum autorisé par l'arrêté de DUP de 7 400 m³/jour sur l'ensemble du site de Caix 3</i>	

Potte

IMPLANTATION DE LA STATION DE POMPAGE DE POTTE



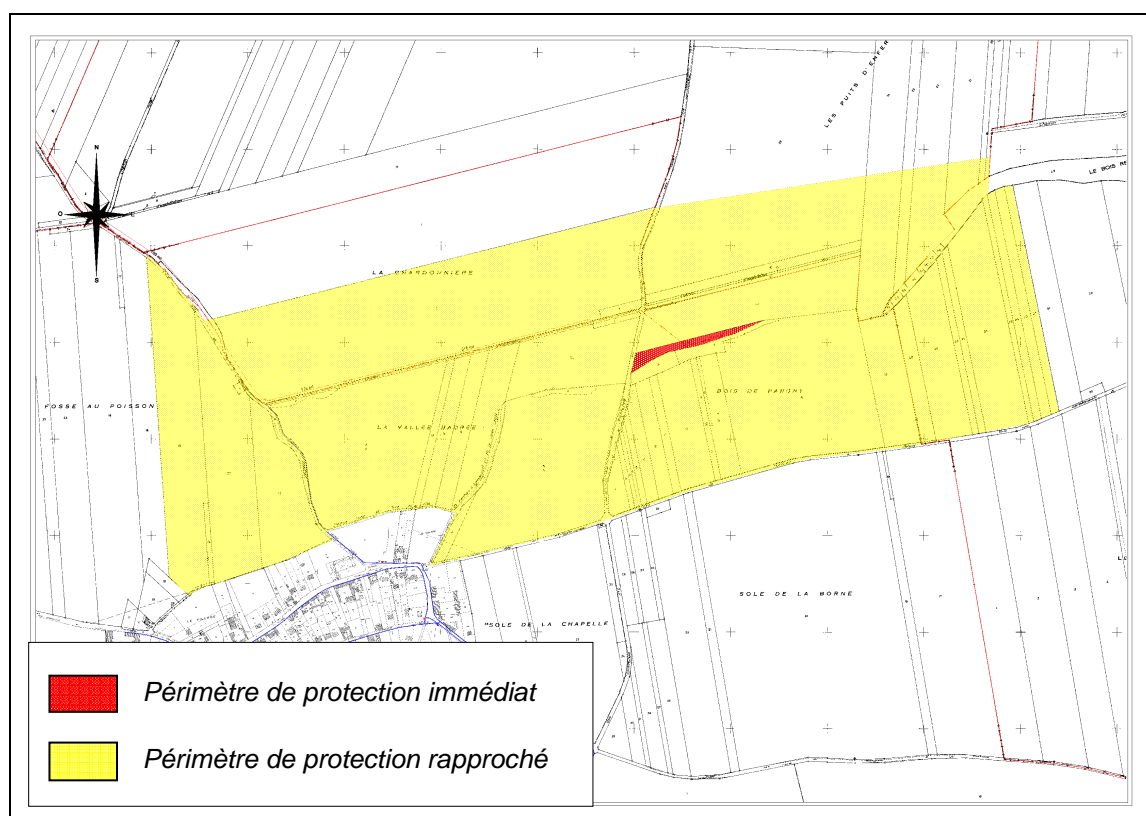
DESCRIPTION DES FORAGES

Il existe deux forages sur ce site:

	Forage principal	Forage secondaire
Localisation	Commune de Potte, dans la vallée des Marottes	
Date DUP	Arrêté du 21 juin 1995	
Dimensions du tubage	ø 550 mm	ø 300 mm
Hmt	83 m	83 m
Pression de service	5 – 5,2 bars	
Profondeur	50 m	50 m
Pompe	2 pompes immergées fonctionnant en variation de vitesse et alternativement	1 pompe immergée à débit fixe, qui ne se met en route que lorsque la demande est supérieure au débit maximal de la pompe à variation de vitesse
Débit moyen observé	30 m ³ /h	
Débit maximal autorisé par l'arrêté de DUP	200 m ³ /h 4 800 m ³ /Jour	
Capacité de production annuelle théorique autorisée	1 752 000 m ³	
Observation		

Morchain

IMPLANTATION ET PERIMETRES DE PROTECTION DE LA STATION DE POMPAGE DE MORCHAIN





Station de pompage de Morchain

DESCRIPTION DES FORAGES

Ils sont au nombre de 2.

	Forage principal	Forage secondaire
<i>Localisation</i>	<i>Commune de Morchain, dans la vallée Badrée</i>	
<i>Date DUP</i>	<i>Arrêté Préfectoral du 5 juin 2000</i>	
<i>Dimensions du tubage</i>	<i>ø 500 mm</i>	<i>ø 300 mm</i>
<i>Hmt</i>	<i>95 m</i>	<i>87 m</i>
<i>Pression de service</i>	<i>7 bars</i>	<i>6.2 bars</i>
<i>Profondeur</i>	<i>50 m</i>	<i>40 m</i>
<i>Pompe</i>	<i>pompe immergée</i>	<i>pompe immergée</i>
<i>Débit moyen observé</i>	<i>220 m³/h</i>	<i>140 m³/h</i>
<i>Débit maximal observé</i>	<i>230 m³/h</i>	<i>150 m³/h</i>
<i>Débit maximal autorisé par l'arrêté de DUP</i>	<i>2 000 m³/Jour</i>	
<i>Observation</i>	<i>:</i>	
<i>Capacité de production annuelle théorique autorisée</i>	<i>730 000 m³</i>	

Rethonvillers

La production d'eau potable à partir de ce forage a été arrêtée en 2009 suite à la présence d'oxadixyl. Une interconnexion permet d'alimenter les communes de Rethonvillers et Marché Allouarde.

Ce forage sera définitivement fermé et rebouché dans les règles de l'art en 2011.

Hailles

Le SIEP du Santerre et la Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole sont réunis sur ce projet sous la forme du Syndicat Mixte du Val d'Avre (SMVA).

A l'origine, ce syndicat mixte est né de l'union de la CCI d'Amiens et du Syndicat de Caix afin de trouver une nouvelle ressource en eau notamment pour alimenter la ZAC de la Croix de Fer. Le projet ayant pris du retard suite à de nombreux éléments indépendants de la volonté des 2 partenaires, le projet a été repris par la Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole et par le SIEP du Santerre.

Des travaux ont été réalisés en 2010 pour sécuriser la ressource en eau.

La procédure de Déclaration d'Utilité Publique pour les 3 forages existants a été lancée, la phase de préparation de la consultation administrative est en cours.



Forage à Hailles

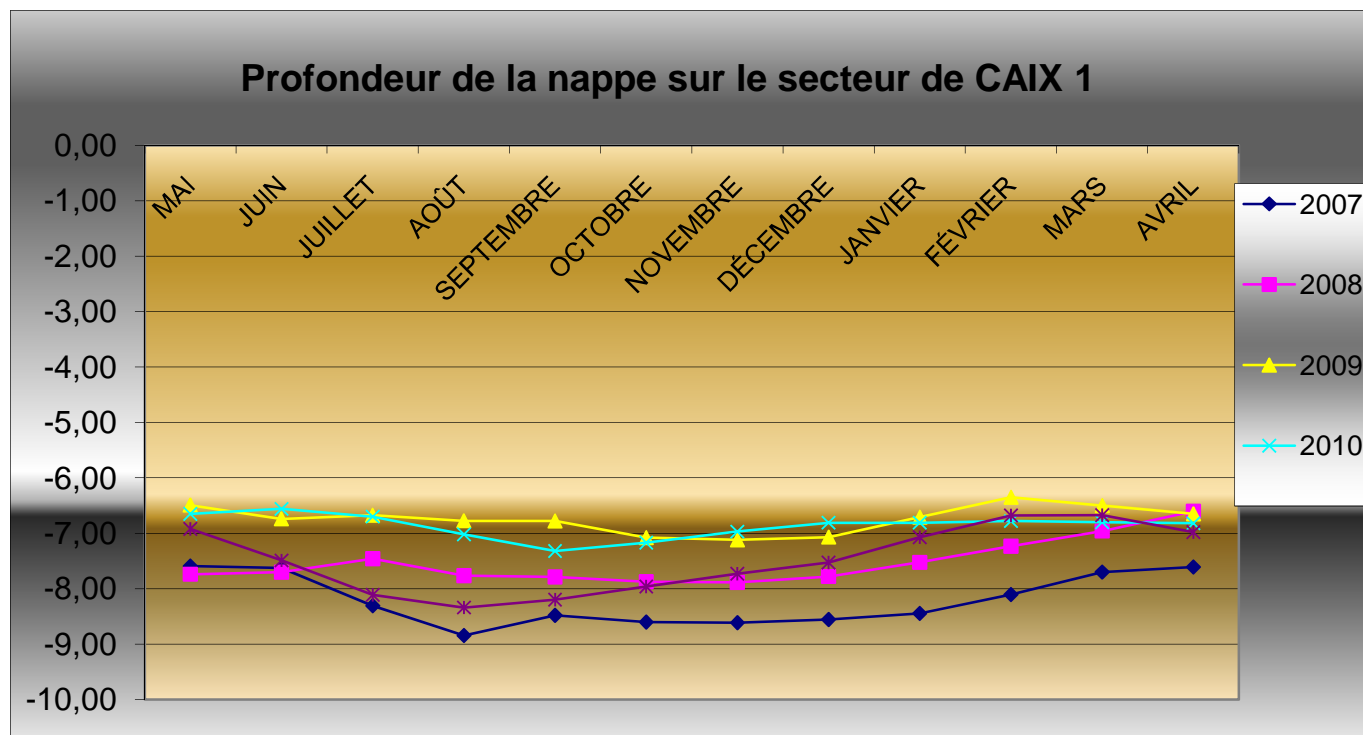
Volumes annuels produits

ANNEES	Pompage (m ³)	Evolution annuelle
2010	4 152 369	- 2,78 %
2009	4 271 290	+ 1,21 %
2008	4 220 260	- 1,6 %
2007	4 290 558	

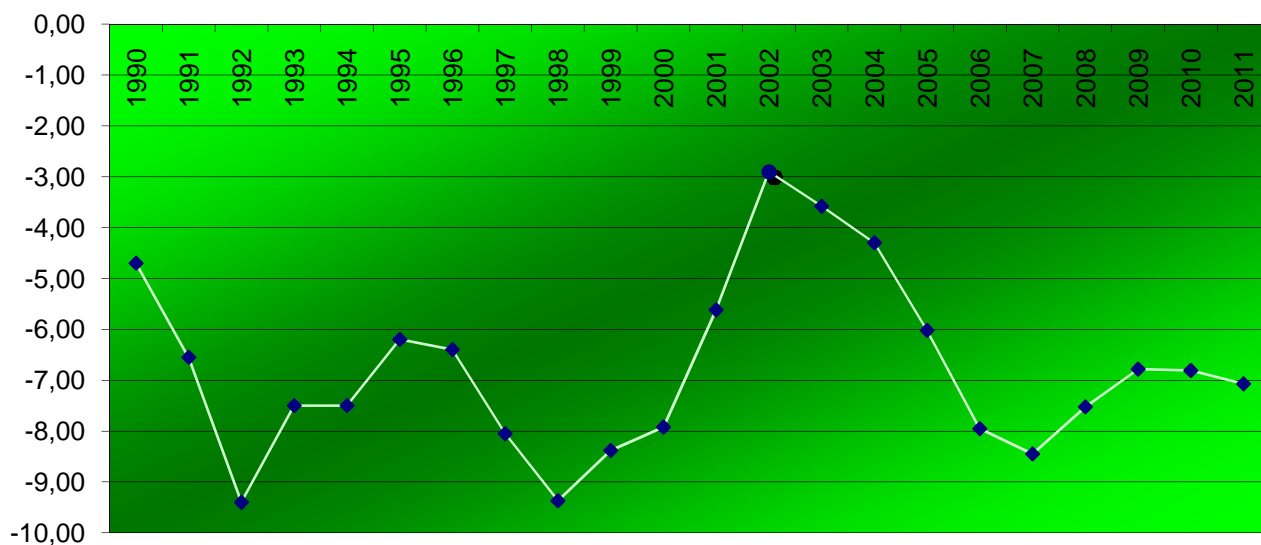
La capacité totale de production autorisée sur l'ensemble des captages est de :
11 037 600 m³

Années		2008	2009	2010
Potte		<i>259 250</i>	<i>347 960</i>	<i>368 760</i>
MORCHAIN	F 1	481 695	564 745	496 880
	F 2	318 890	316 996	268 731
	Total	800 585	881 741	765 611
Rethonvillers		<i>28 169</i>	<i>22 223</i>	<i>0</i>
CAIX 1	F 1 1	295 290	223 020	357 240
	F1 2	289 050	252 480	418 250
	F 1 3	648 900	625 450	857 910
	F1 4	702 470	641 830	475 580
	Total	1 935 710	1 742 780	2 108 980
CAIX 3	F 3 1	590 463	336 819	786 274
	F 3 2	606 083	939 767	122 744
	Total	1 196 546	1 276 586	909 018
TOTAL		4 220 260	4 271 290	4 152 369

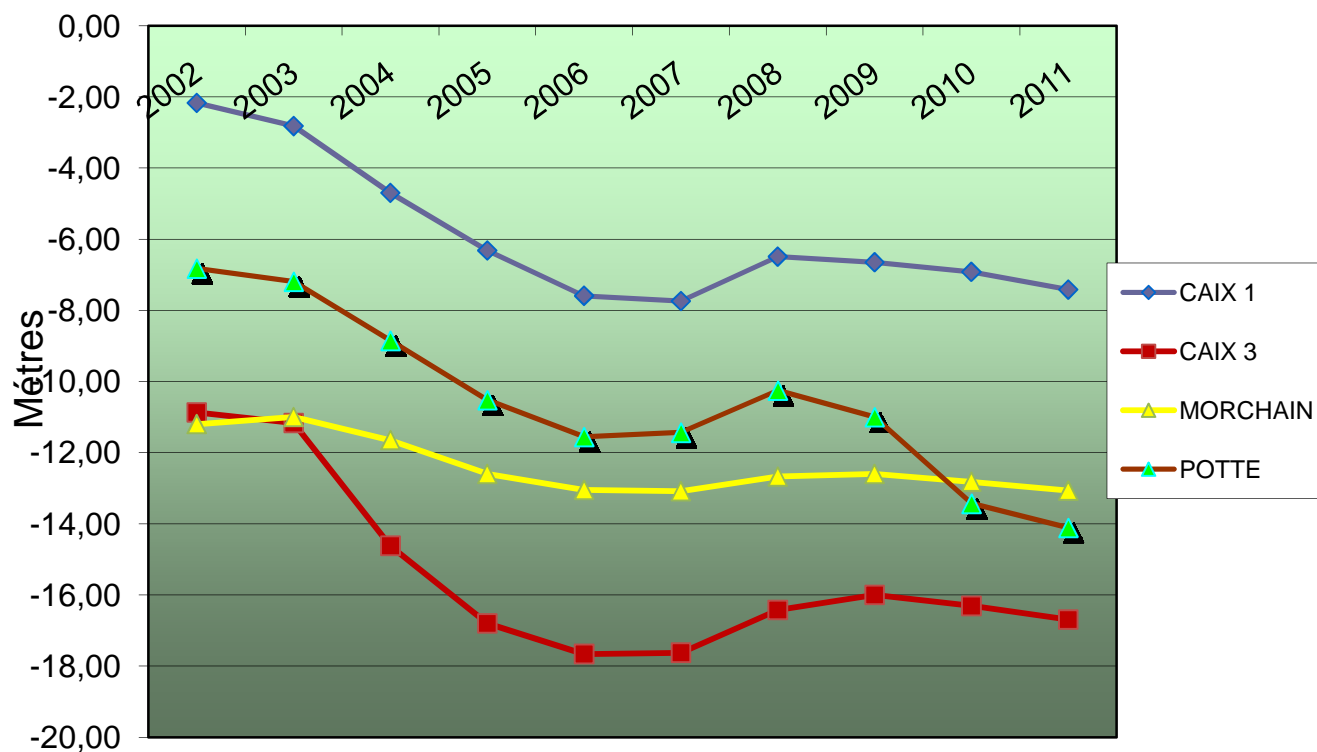
Evolution du niveau des nappes souterraines



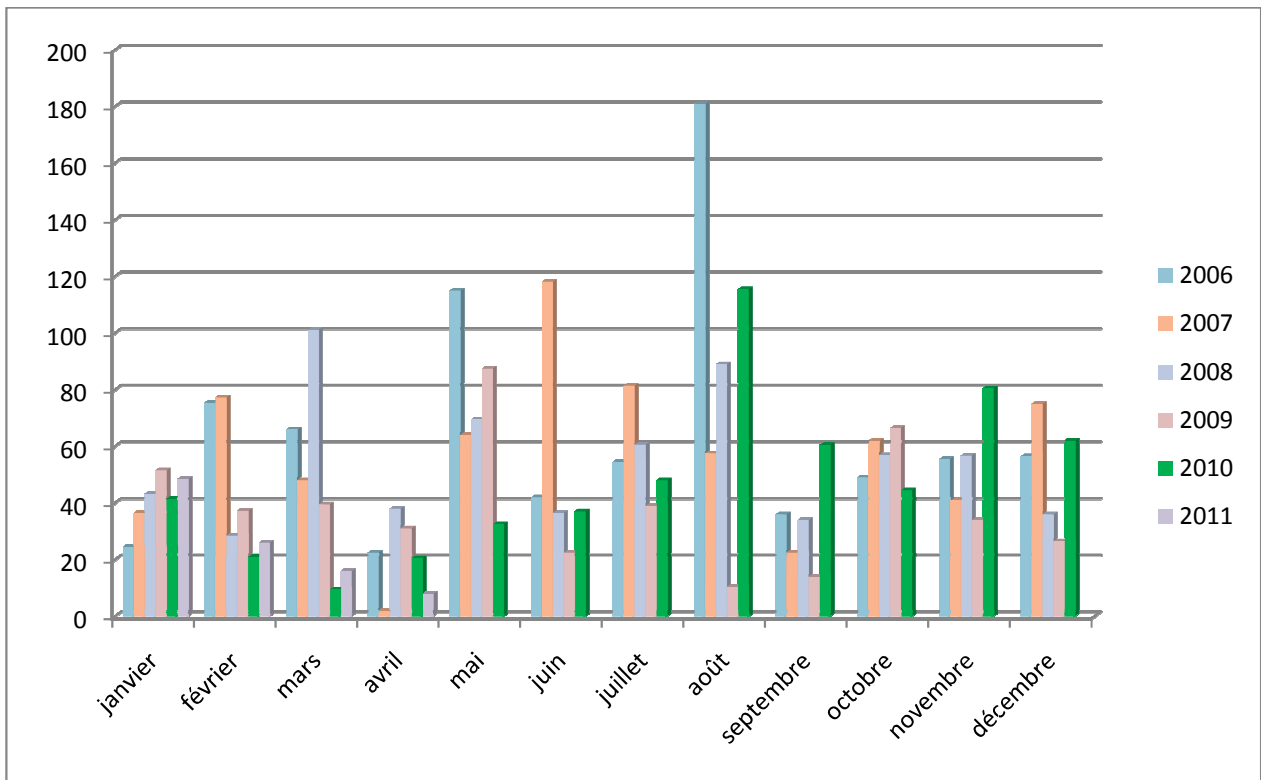
NIVEAU de la NAPPE: CAIX F1 2



Niveaux des nappes au SIEP du Santerre Mois de mai



Pluviométrie



La Qualité de l'Eau

Une eau propre à la consommation humaine est une eau conforme aux exigences réglementaires de qualité en tous points du réseau. Les analyses sont effectuées tant sur l'eau brute (en ressource) qu'au niveau des réservoirs (en distribution) et au robinet des usagers afin de s'assurer que les traitements mis en œuvre sont efficaces et qu'il n'y a pas de dégradation de la qualité de l'eau au long de la chaîne de production et de distribution. La fréquence des analyses dépend des débits d'eau pompés ou traités et de la taille de la population desservie.

Contrôle de la qualité de l'eau pour l'année 2010

Agence Régionale de Santé Picardie (ARS)

La **directive 98/83/CE du 3 novembre 1998** relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine constitue le cadre réglementaire européen en matière d'eau potable.

Cette directive s'applique à l'ensemble des eaux destinées à la consommation humaine, à l'exception des eaux minérales naturelles et des eaux médicinales. Elle concerne notamment les eaux fournies par un réseau de distribution public ou privé, les eaux conditionnées et les eaux utilisées dans les entreprises alimentaires. Ainsi, l'eau potable, aux robinets des consommateurs, doit respecter dans chaque Etat membre de l'Union européenne au minimum les exigences de qualité fixées par la directive précitée.

Cette directive a été transposée en droit Français par le **décret n°2001-1220 du 20 décembre 2001**, abroge le décret n°89-3 du 3 janvier 1989, applicable à partir du 1 janvier 2003. Ce décret a été codifié dans **le code de la santé publique aux articles R. 1321-1 à R. 1321-66**. Des arrêtés d'application complètent le dispositif réglementaire.

Le contrôle de la conformité de la qualité de l'eau et les conditions d'information sur la qualité de l'eau distribuée en vue de la consommation humaine sont régis par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 (renforcé par la loi sur l'eau du 30 décembre 2006) du décret n°89-3 du 3 janvier 1989 (modifié par les décrets 90.330, 91.257 et 95.363), du décret n°94-841 du 26 septembre 1994 (consolidé le 27 mai 2003), du décret n°95-635 du 6 mai 1995 (consolidé le 9 avril 2000) et de l'arrêté du 10 juillet 1996 (consolidé le 7 mars 2006).

Le bilan annuel de la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine distribuée par le SIEP a été établi par l'ARS, **les conclusions sont annexées au présent rapport**. Ce bilan peut être demandé au Syndicat.

Le rapport annuel 2010 sur la production et ressources révèle une bonne qualité bactériologique et physico chimique.

Les réseaux de distribution sont de bonne qualité bactériologique et physico chimique.

Le captage de Rethonvillers n'est plus soumis aux analyses car il n'est plus en fonctionnement depuis 2010.

Par ailleurs, avec l'une des deux factures d'eau, les abonnés ont reçu la synthèse établie par l'ARS, portant sur les éléments essentiels de la qualité de l'eau distribuée l'année précédente.

Efficacité de la désinfection de l'eau par chloration

L'eau distribuée par le SIEP du Santerre est d'origine souterraine et de bonne qualité bactériologique et physico chimique. Seul un traitement par chloration est appliqué pour préserver sa qualité bactériologique durant son transport dans le réseau.

Le dosage minimal de chlore est disposé par l'arrêté n° 376/2000, qui fixe les exigences applicables à l'eau potable et l'étendue et la fréquence de ses contrôles. Selon cet arrêté, la valeur minimale de chlore libre au moment où l'eau coule du robinet du consommateur doit être de **0,05 mg/l**.

Les consignes Vigipirate durcissent momentanément cette valeur : « Maintenir une concentration minimale en chlore libre de **0,3 mg/l en sortie des réservoirs et viser une concentration de 0,1 mg/l en tout point du réseau de distribution** ».

Auto surveillance de la qualité

Sur la production :

Le syndicat a mis en œuvre une auto surveillance de la qualité de l'eau au niveau des stations et des 11 réservoirs de « tête ».

Sur la distribution, dans le cadre du contrat d'affermage :

D'après l'article 21.1 du contrat d'affermage :

« L'eau distribuée doit présenter constamment les qualités imposées par la réglementation en vigueur.

Le Fermier vérifie la qualité de l'eau distribuée aussi souvent qu'il est nécessaire et se conforme aux prescriptions de l'autorité sanitaire. Il donne toute facilité pour l'exercice des contrôles sanitaires, visites, prélèvements et analyses.

Il est tenu responsable des conséquences qui peuvent résulter de la distribution d'une eau non conforme à la réglementation. Il peut exercer tous les recours de droit commun contre les auteurs de la pollution.

Le Fermier est responsable de la conformité, des limites et des références de qualité de l'eau potable au niveau du robinet d'où sort l'eau destinée à la consommation humaine. Par contre, le Fermier ne peut être tenu pour responsable des dommages causés par l'existence ou le fonctionnement des installations privées ou par leur défaut d'entretien, de renouvellement ou de maintien en conformité.

Dans les immeubles collectifs d'habitation et les ensembles immobiliers de logements ayant opté pour l'individualisation des contrats de fourniture d'eau, les canalisations intérieures ne doivent pas être susceptibles de dégrader la qualité de l'eau distribuée ».

Le Fermier tient la Collectivité informée des résultats obtenus, par la mise en œuvre du programme d'auto surveillance, établi en coordination avec la Collectivité, notamment à l'occasion du rapport technique annuel. »

Analyses complémentaires effectuées aux piézomètres

Morchain :

Une analyse réalisée le 9 novembre 2010 confirme une eau de bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

Caix :

Une analyse a été effectuée par le piézomètre situé à proximité de l'ancienne décharge communale le 14 septembre 2010. Elle révèle depuis plusieurs années la présence assez importante de nitrate à 74 mg/l, dépassant la norme de potabilité qui est de 50 mg/l.

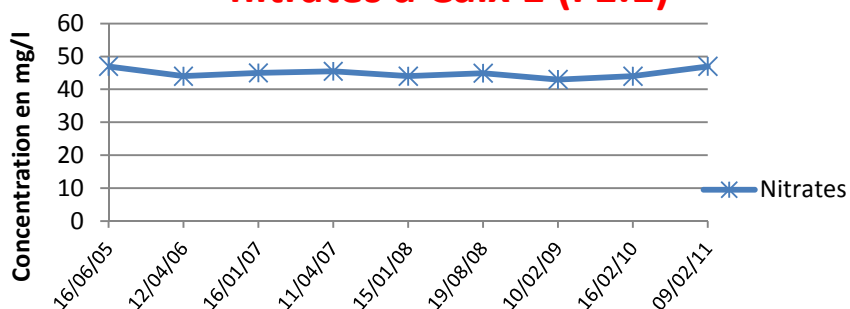
En janvier 2010, le syndicat a mis en place un piézomètre à proximité de la Société Santerre Mobilier Occasion (SMO). Deux analyses par an sont réalisées afin de contrôler plusieurs paramètres particuliers (hydrocarbures totaux, PCB, métaux lourds et solvants) comme préconisé dans l'arrêté préfectoral de 2009 qui modifie la DUP.

Teneur en nitrates (en mg/L)

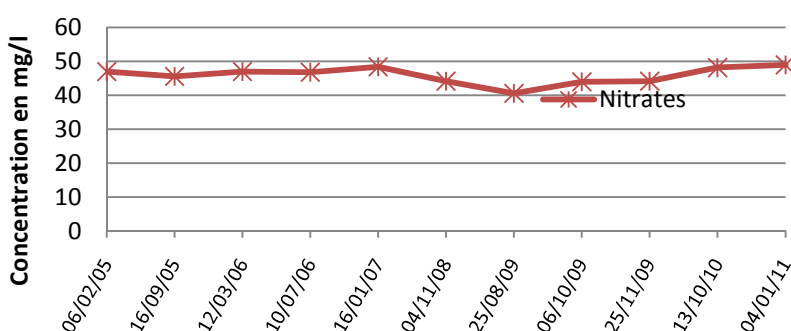
Après la forte augmentation du taux de nitrates constatée suite aux inondations de 2001, les concentrations de nitrates ont baissés.

Ces taux sont désormais en dessous de la concentration maximale admissible (100 mg/ L pour les eaux brutes et **50 mg/L** pour les eaux en sortie de station) sur tout le périmètre du syndicat. Néanmoins, les taux de nitrates restent importants à Caix1.

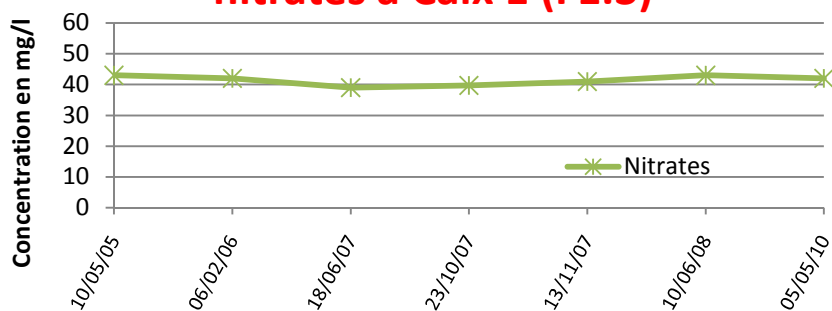
Evolution de la concentration en nitrates à Caix 1 (F1.1)



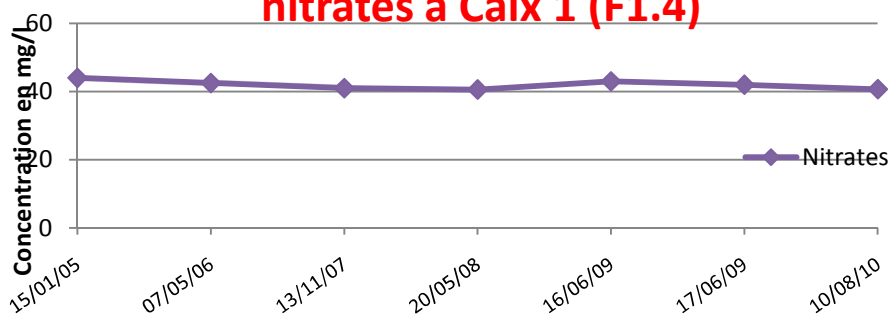
Evolution de la concentration en nitrates à Caix 1 (F1.2)



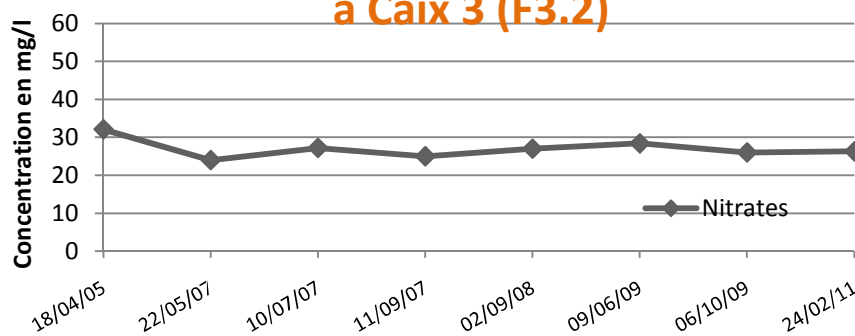
Evolution de la concentration en nitrates à Caix 1 (F1.3)



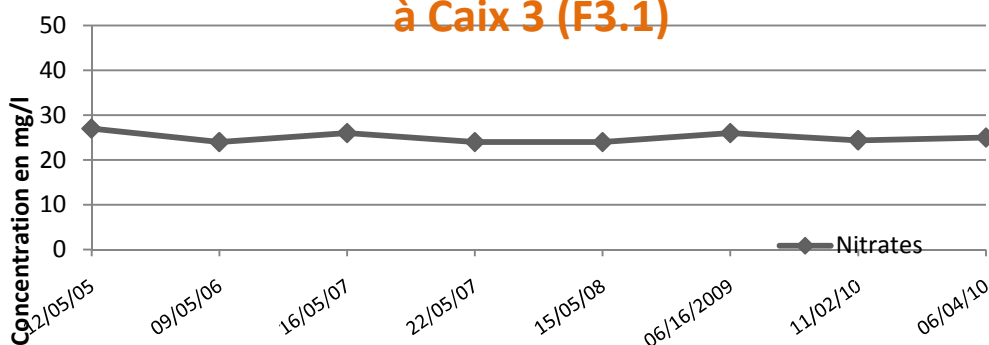
Evolution de la concentration en nitrates à Caix 1 (F1.4)



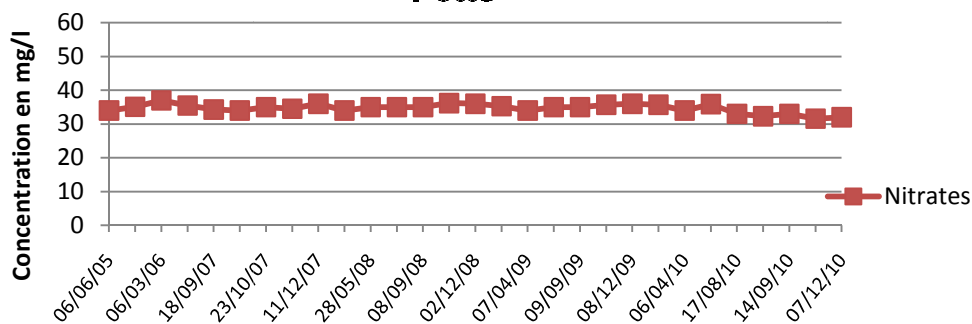
Evolution de la concentration en nitrates à Caix 3 (F3.2)



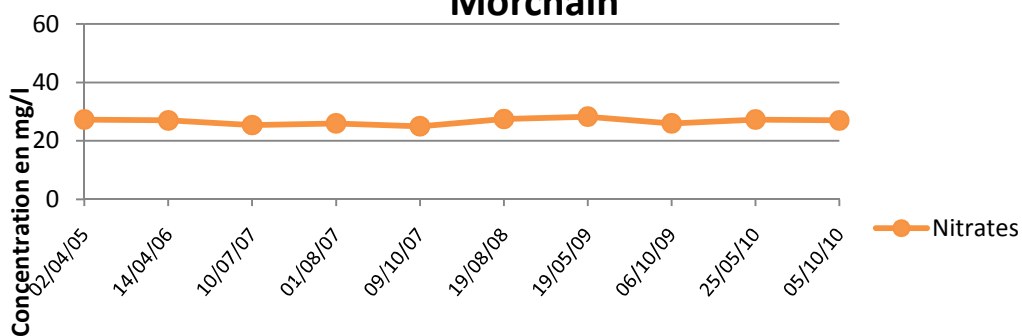
Evolution de la concentration en nitrates à Caix 3 (F3.1)



Evolution de la concentration en nitrates à Potte



Evolution de la concentration en nitrates à Morchain



Autre paramètres

Les pesticides

La norme Française fixe à 0,1 µg/l la concentration maximale pour chaque type de pesticide identifié, et à 0,5 µg/l la concentration totale en pesticides.

Des pesticides sont détectés de façon régulière sur l'ensemble des captages du SIEP. On note la présence récurrente d'Atrazine, Déséthyl-Atrazine, Désisopropyl-Atrazine, de Diurion et d'Oxadixyl.

Le captage de Rethonvillers n'est plus en fonctionnement. La présence d'Oxadixyl supérieure à la norme de potabilité ne permet plus de prélever l'eau du forage.

Les solvants chlorés

La norme Française fixe à 10 µg/l la concentration maximale par solvants chlorés.

Sur les sites de Caix 1 et Caix 3, du tétrachloroéthylène et trichloroéthylène sont détectés de façon récurrente. Cependant, les teneurs ne dépassent pas la norme de potabilité.

Le radon :

Le radon n'est pas encore mesuré mais notre région n'est pas particulièrement exposée. Une norme est en cours d'élaboration.

L'aluminium :

Le syndicat ne fait aucun traitement type floculation utilisant des sels métalliques. Les teneurs en aluminium sont donc très largement en dessous des seuils admissibles (<10 µ/l pour une norme de 200 µ/l).

Les effets des médicaments :

Les résidus de médicaments, perturbateurs endocriniens représentent un risque émergent dont les seuils de toxicité et les effets ne sont pas encore connus.

La teneur de ces substances est beaucoup moins importante en eaux souterraines par rapport aux eaux superficielles, mais il convient de rester attentif à l'évolution des connaissances à ce niveau.

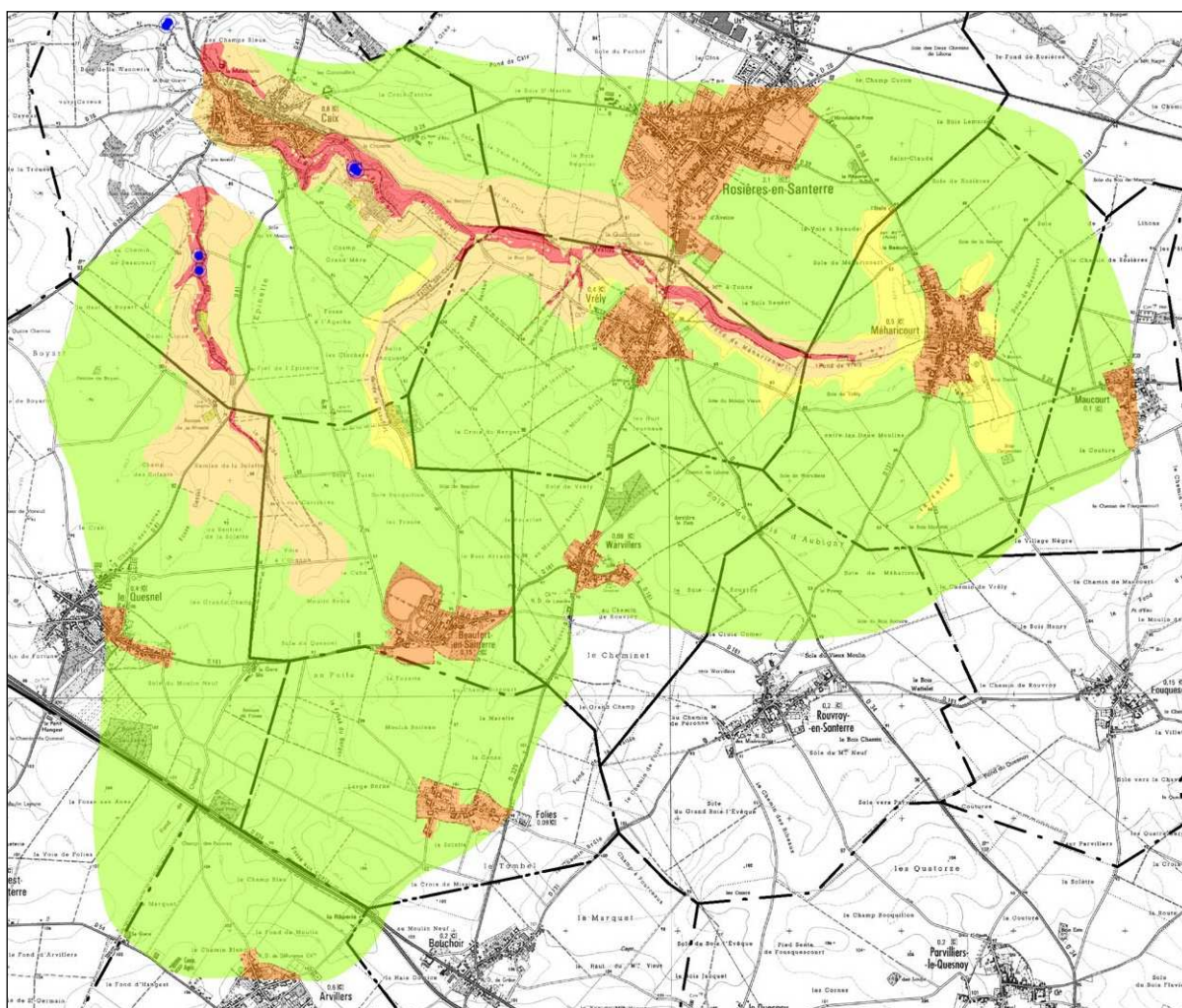
*Une étude est réalisée par le ministère de la santé. Parallèlement, l'Agence de l'Eau Artois Picardie a réalisé une campagne exploratoire en 2010 sur tout le Bassin Artois Picardie. Les résultats de la campagne exploratoire sur les substances médicamenteuses ont permis d'obtenir une première situation « photographique » de la contamination des eaux de surface par ces substances. Les premières mesures montrent une **réelle présence de résidus médicamenteux dans les eaux superficielles.***

Protection de la Ressource en Eau

Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau

Les captages de Caix 1 et Caix 3 sont déclarés « prioritaires » par le **Grenelle** de l'Environnement. Dans ce contexte, le SIEP est engagé à réduire les pollutions diffuses autour des captages. En partenariat avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie, le Conseil Général de la Somme et le Conseil Régional de Picardie, une Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE) a débuté en 2010. L'ORQUE est financée à 80%.

La première phase de l'étude a été la détermination de l'Aire d'Alimentation des Captages (AAC) et sa vulnérabilité intrinsèque par rapport à la nappe souterraine. Sa surface est beaucoup plus importante que les Périmètres de Protection de la Déclaration d'Utilité Publique de 1999. L'AAC a une surface de 5270 hectares.



Aire d'Alimentation des Captages de Caix 1 et Caix 3 et sa vulnérabilité intrinsèque

Le Diagnostic Territoriale Multi-Pression (DTMP) est la deuxième phase de l'étude. Il a débuté mi avril et va permettre de recenser l'ensemble des pollutions urbaines, agricoles, industrielles susceptibles d'affecter la ressource en eau. Un diagnostic agricole des exploitations se situant dans l'AAC est en cours de réalisation.

La dernière phase, consiste en la réalisation d'un programme d'actions. Celui-ci sera complété par la mise en place d'un tableau de bord des différents chantiers à mener et la réalisation d'un dispositif de suivi évaluation.

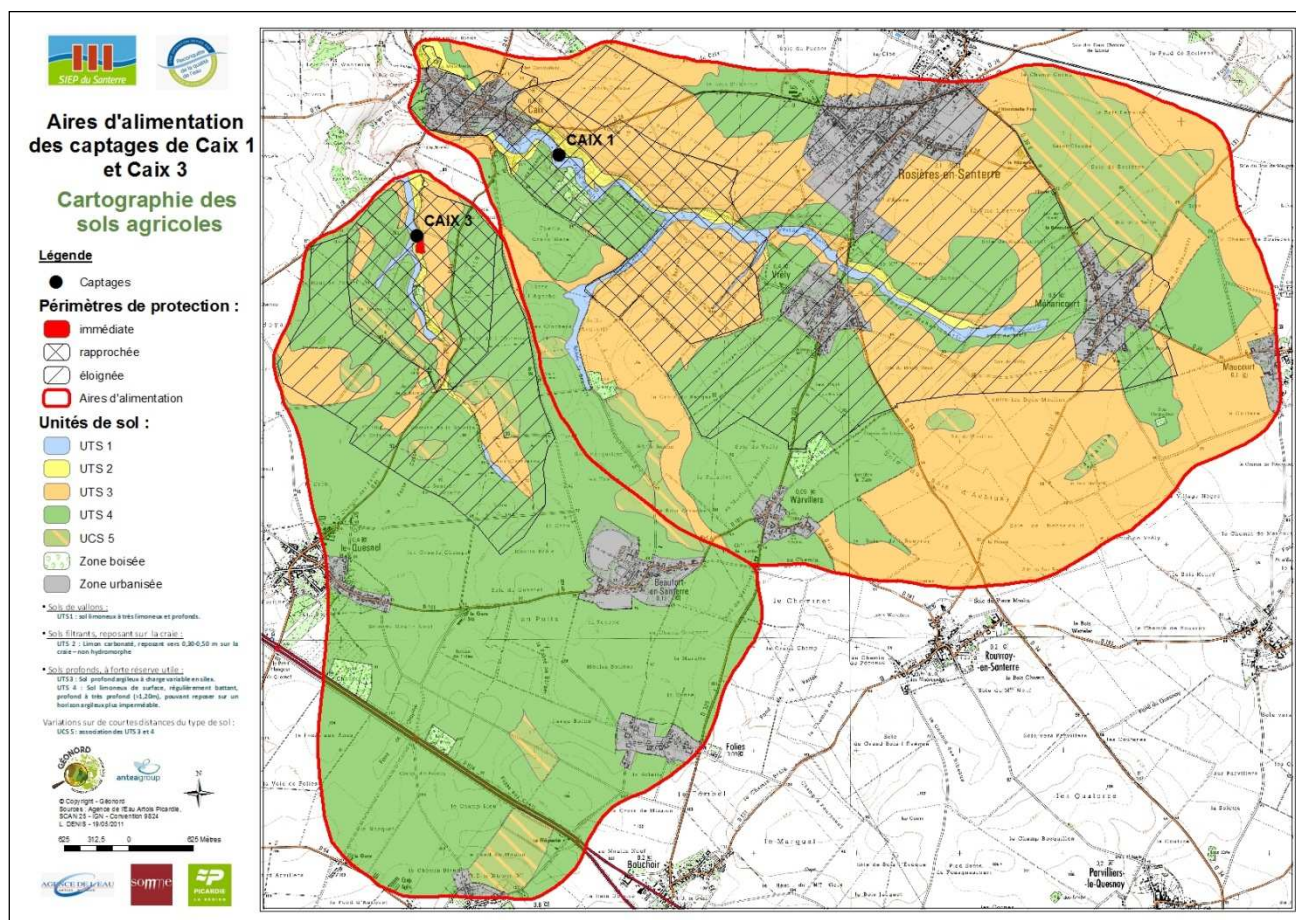
Les bureaux d'études ANTEA et GEONORD ont été mandatés par le SIEP pour effectuer le DTMP ainsi que la mise en place du plan d'actions.

Tous les partenaires et acteurs sont impliqués grâce à la mise en place d'un *comité de pilotage*.

Les différentes actions à mettre en œuvre dans le domaine urbain, industriel et agricole seront suivies par des *groupes de travail*.

Exemples d'actions à mener :

- *Collectivités :*
Amélioration de l'assainissement non-collectif, raccordement au réseau collectif, réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires (espaces verts, voirie, jardin, etc.) avec la signature d'une charte d'entretien des espaces publics.
- *Agriculture :* fertilisation raisonnée, modification de l'assolement en hiver, réduction du ruissellement, échanges de parcelles, etc.



Carte des sols réalisée suite aux sondages pédologiques

Charte d'entretien des Espaces Publics

Mise en œuvre en Picardie en 2009, et fondée sur un partenariat entre le Conseil Régional de Picardie et l'Agence de l'Eau Artois Picardie, son but est de **réduire l'usage de produits phytosanitaires** dans les collectivités.

La charte correspond à une démarche souple afin de mettre en place une stratégie réfléchie.

Des financements sont apportés par ces deux partenaires :

- 70% de subvention sur le plan de désherbage
- 50% sur l'achat de matériel alternatif.

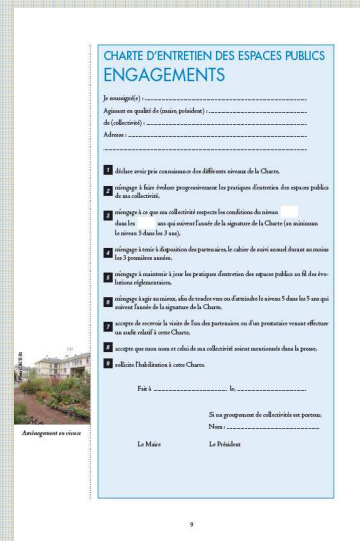
Le SIEP s'est engagé pour diagnostiquer et améliorer sa gestion des espaces verts en 2010.

Depuis la signature de la charte, le SIEP a fait l'acquisition d'un désherbeur thermique et récemment un broyeur de branches. Le plan de désherbage a également été effectué.

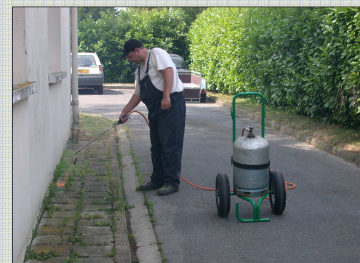
L'objectif de la démarche se traduit par une volonté de l'ensemble des acteurs locaux à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires afin de préserver la qualité de l'eau.



Signature de la charte d'entretien des espaces publics le 19 avril 2010.



Le niveau 3 de la charte est à atteindre au minimum en 3 ans



Matériels du SIEP



Page 28

Les ouvrages de stockage et de traitement

Des 4 stations de pompage partent 5 réseaux de canalisations de refoulement de diamètre de 300 mm dirigés vers 11 réservoirs de tête, d'une capacité de 600 m³ chacun.

Les réservoirs de tête définissent des unités de distribution ou « branche ».

Les ouvrages de stockage

Réservoirs alimentés par Caix 1

Réservoirs de CAIX (3 x 600 m³).

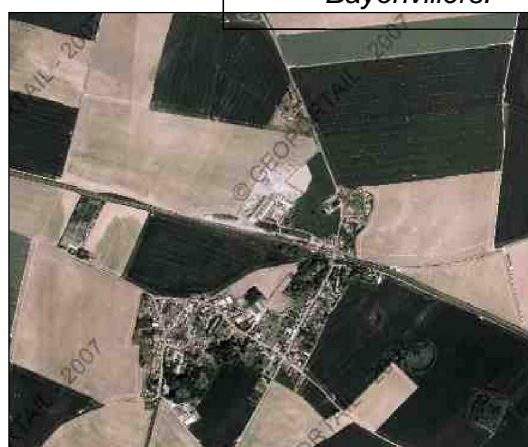


Réservoirs à la sortie de Caix direction Rosières en

Réservoirs de Caix

Réservoirs de GUILLAUCOURT

Alimentation partielle



Réservoirs à la sortie de Guillaucourt direction Bayonvillers.

Réservoirs de Guillaucourt

Possibilité d'alimenter si besoin les réservoirs de LE QUESNEL

Réservoirs de tête alimentés par Caix 3 :

Réservoirs de LE QUESNEL (2 x 600 m³).



Réservoirs de Le Quesnel

Réservoirs à la sortie de Le Quesnel direction Amiens face à la D934.

Réservoirs de GUILLAUCOURT

Pour partie.

Possibilité d'alimenter si besoin les réservoirs de CAIX

Réservoirs de tête alimentés par Morchain:

Réservoirs de LICOURT (3 x 600 m³).



Alimentation par Potte

Alimentation en mode surpressé de la branche de Nesle.

Autres réservoirs :

Il y a **13 autres réservoirs d'eau potable** situés dans les communes de :

Le Hamel	1 réservoir de 100 m ³ , semi enterré
Méricourt sur Somme	1 réservoir de 100 m ³ , semi enterré
Moreuil :	1 réservoir de 500 m ³ semi enterré
	1 de 200 m ³ , semi enterré
	1 réservoir de 1 800 m ³ sur tour
Morisel :	1 réservoir de 100 m ³ sur tour
Villers Bretonneux	1 réservoir de 1 000 m ³ sur tour
Lihons :	1 réservoir 200 m ³ sur tour
Chaulnes	1 réservoir 300 m ³ sur tour
	1 de 500 m ³ semi enterré
Chuignes	1 de 150 m ³
Dompierre Becquincourt	1 réservoir 300 m ³ sur tour (non utilisé actuellement)
Béthencourt sur Somme	1 réservoir semi enterré 200 m ³ (non utilisé actuellement)

Réserves incendie communales

Il existe **13 réserves incendie** de 120 m³ chacune dans le périmètre syndical.

Communes	Nombre de réserves
Fay	1
Flaucourt	1
Herbécourt	1
Languuevoisin – Quiquery	1
Morchain	2
Omiécourt	2
Rouvroy en Santerre	1
Ignaucourt	1
Puzeaux	1
Le Plessier - Rozainvillers	1
Rouy le petit	1
Pertain	3 (dont 1 à Berseaucourt)

Les Surpresseurs

Le Quesnel (Petit Hangest)

Il maintient une distribution surpressée sur le réseau vers Le Quesnel, Hangest en Santerre et Moreuil

Il permet le remplissage des réservoirs de Moreuil.

Il est équipé de 2 pompes de 140 m³/h avec variateur de vitesse électronique.

Une réhabilitation complète est prévue en 2011 notamment dans le cadre du projet d'interconnexion avec le SLAEP de Pierrepont sur Avre.

Guillaucourt

Il maintient une distribution surpressée sur la branche Guillaucourt – Marcelcave.

Il alimente la branche de Villers Bretonneux jusqu'au réservoir d'eau potable dont il assure le remplissage permanent.

Il a fait l'objet d'une réhabilitation complète en 2006 – 2007

Il est équipé de 2 pompes de 140 m³/h, avec variateur de vitesse électronique.

Lihons

Il est constitué de deux électropompes de 25 m³/h à 22 m, équipées d'un variateur électronique.

Chaulnes

Le surpresseur est équipé de 4 groupes électropompes à axe horizontal asservies à un variateur électronique et fonctionnant en cascade au fur et à mesure de la demande.

Le marché concernant la remise à neuf de l'armoire électrique a été attribué en 2010 mais n'est pas encore réalisé.

	Pompe 1	Pompe 2	Pompe 3	Pompe 4
Débit	25 m ³ /h	30 m ³ /h	30 m ³ /h	30 m ³ /h
Hmt	31	30	30	30

Il dessert les communes de Chaulnes, Omiécourt, Puzeaux, vient en appoint sur la commune de Pertain et assure le remplissage du réservoir de Lihons.

Le remplissage du réservoir sur tour se fait à partir du réservoir semi enterré à l'aide de 2 groupes électropompes à axe horizontal.

	Pompe 1	Pompe 2
Débit	70 m ³ /h	100 m ³ /h
Hmt	16	19

Installations de Traitement de l'eau

Avant refoulement l'eau est préalablement traitée par une stérilisation au chlore gazeux injecté aux crépines des pompes ou directement dans la conduite de refoulement (à Rethonvillers) dans les conditions conformes aux préconisations de la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale et aux renforcements demandés par la mise en place du plan Vigipirate.

Télésurveillance

Le système de télésurveillance permet à distance :

- la surveillance des niveaux des réservoirs et des niveaux de nappe
- la surveillance des stations de pompes : Pression, Débit, Alimentation électrique, etc.
- les transmissions des défauts et alarmes aux personnes d'astreinte (fontainiers du Syndicat et Fermier).

Le système fonctionne à partir de liaisons radio et lignes téléphoniques classiques. Cette télégestion est centralisée dans les bureaux de Rosières.

Liste des installations télégérées

Nom des installations Télégérées par le SIEP
Réservoir de Caix
Réservoir de Guillaucourt
Réservoir de Chaulnes
Réservoir de Licourt
Réservoir de Moreuil
Réservoir de Lihons
Réservoir de Villers Bretonneux
Réservoir du Quesnel (Hangest)
Station de production CAIX 1
Station de production CAIX 3
Surpression de Guillaucourt
Surpression du Quesnel (Hangest)
Station de Production de Morchain
Station de production de Potte
Surpression de Chaulnes
Station de Production de Rethonvillers
Surpresseur de Lihons



Écran de la télégestion du SIEP

Interconnexions des réseaux

Entre les anciens syndicats de Caix et de Béthencourt

Les secteurs est et ouest sont interconnectés sur 2 sites :

- une canalisation de 250 mm de diamètre en P.V.C. entre les réservoirs de Chaulnes et le réseau existant à la sortie de Chilly vers Hallu. Cette liaison peut fonctionner dans les deux sens avec une possibilité de transit de l'ordre de 100 m³/h.
- une canalisation de 200 mm de diamètre entre Foucaucourt et Framerville Rainecourt via Herleville. Cette liaison peut fonctionner dans les deux sens avec une possibilité de transit (estimée) de l'ordre de 50 m³/h.

Avec le SIAEP de Guerbigny

Liaison entre les réservoirs du Quesnel et le réservoir de Le Quesnoy.

Conduite de 250 mm de diamètre en fonte et en PVC	Guerbigny vers Santerre	Santerre vers Guerbigny
Débits moyens	35 m ³ /h	100 m ³ /h
Débits max	120 m ³ /h	120 m ³ /h

Liaison Rethonvillers - Billancourt

Le captage de Rethonvillers pour cause de présence d'oxadixyl (produit phytosanitaire utilisé pour lutter contre le mildiou), n'alimente plus Rethonvillers ni Marché-Allouarde depuis octobre 2009.

Les travaux d'interconnexion entre Rethonvillers et Billancourt (branche de Potte) ont été effectués en Juillet 2009.

Connexions à « sens unique »

Commune de Démuin

Le syndicat alimente la commune de Démuin avec un minimum de 6 000 m³ par an. La commune est alimentée par les réservoirs de Le Quesnel.

Le volume consommé par Démuin pour l'année 2010 est de 36 461 m³.

La connexion se fait par entre la commune de Moreuil (carrefour des DR23/RD28) et le réservoir de Démuin (le long de la RD 23) avec une canalisation d'un diamètre de 150 mm.

Il n'y a pas de possibilité de se faire alimenter par Démuin.

Amiens Métropole

Le Syndicat alimente la commune de Boves (canalisation de diamètre 150mm) et pour partie la ZAC de la Croix de fer (canalisation de 300mm). La connexion se fait au niveau du réservoir situé sur la commune de Gentelles avec un débit max de 45 m³/ h.

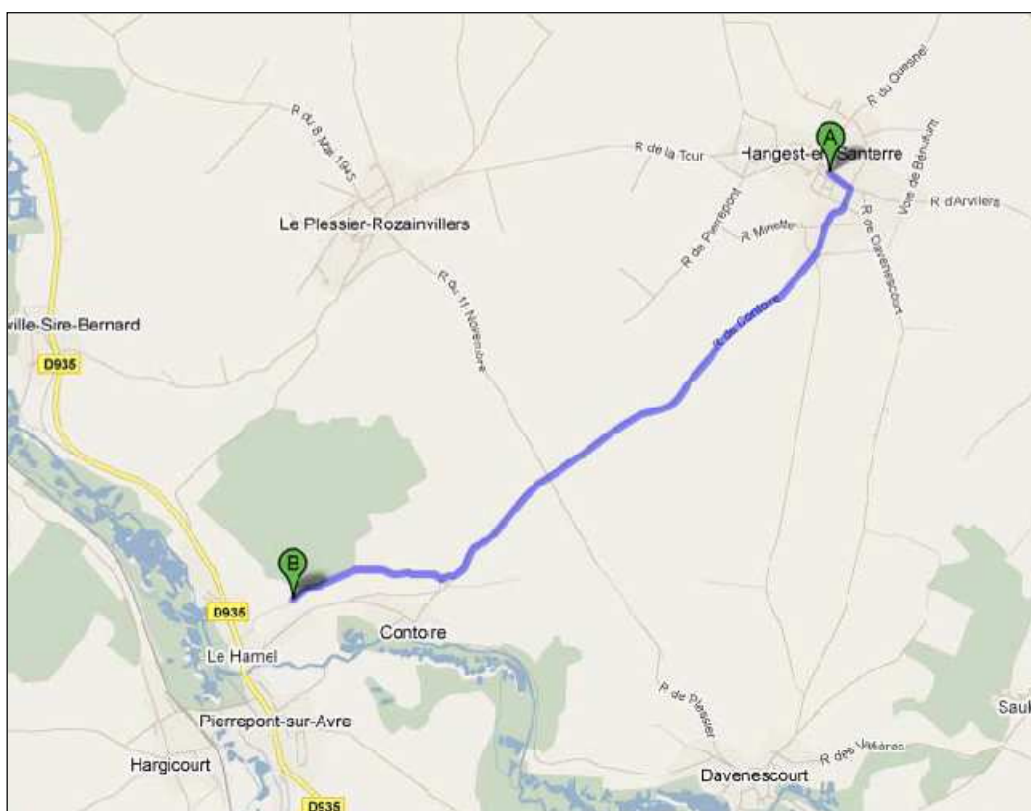
Le volume consommé par Amiens METROPOLE pour l'année 2010 est de 141 404 m³.

Il n'existe pas de possibilité de se faire alimenter par Amiens Métropole dans la configuration actuelle.

Pierrepont Sur Avre

Le marché de travaux a été attribué par le SLAEP de Pierrepont sur Avre.

Les travaux consistent en la Le réservoir de Pierrepont sur Avre sera donc alimenté par une conduite qui sera le résultat d'une extension du réseau d'eau potable de 5 800 ml jusqu'au village de Hangest.



Le syndicat de l'eau de Pierrepont sur Avre a un besoin en eau de 100 m³/jour pour pourvoir à son développement.

Le SIEP du Santerre pourra également garantir la totalité des besoins en eau du SLAEP en cas de crise, ce qui correspond à environ 600 m³/j.

Le surpresseur actuel est ancien et nécessite une réhabilitation complète pour pouvoir satisfaire à ces nouveaux besoins.

La Distribution

Le SIEP du Santerre regroupe 83 communes (liste des communes jointe en annexe).

Abonnés du SIEP du Santerre

La population municipale recensée au 1^{er} janvier 2011 est de 39 448 habitants (Données INSEE).

Abonnés domestiques

Le nombre d'abonnés au 31 décembre 2010 s'élève à 18 036 abonnés (moyenne des personnes dans un foyer : 2,19).

	2008	2009	2010
Nombre de branchements actifs eau potable	17 743	17 943	18 036
Consommation Moyenne par branchement	190	171	173
Nombre de branchements neufs	294	264	124
Nombre de changements de clients (mutations)	1511	1536	1447
Nombre de branchements résiliés sans successeurs	64	71	75

Industriels

S.I.T.P.A à Rosières-en-Santerre : la S.I.T.P.A (Société Industrielle de Transformation de Produits Alimentaires) a une convention de vente d'eau avec le SIEP.

La consommation de la S.I.T.P.A pour l'année 2010 est de 683 370 m³.

Gros consommateurs (> 10 000 m³) : Consommations incluses dans les consommations domestiques

NOM	LIEU_DESERVI	COMMUNE	CONSOMMATION 2009	CONSOMMATION 2010
LUNOR A CHAULNES	ZONE INDUSTRIELLE DE CHAULNES	CHAULNES	123000	98462
SITPA	RUE DU 14 JUILLET	ROSIERES EN SANTERRE	65140	58810
SPCH	RUE DE GUILLAUCOURT	HARBONNIERES	7148	56761
PANAVI	ZAC HAUTE PICARDIE	ESTREES DENIECOURT	30418	34182
AJINOMOTO FOODS EUROPE SAS	RUE DE NESLE	MESNIL SAINT NICAISE	14468	21519
CENTRE AQUATIQUE	RUE MAURICE GARIN PISCINE	MOREUIL	17730	21478
DIEUZY PICARDIE	ROUTE DE THENNES Moreuil sauf Hameau de Castel	MOREUIL	25386	20892
PPG AC FRANCE	ZI DE L'ESPINOY Moreuil sauf Hameau de Castel	MOREUIL	12646	12785
HRC L'ARCHE N°1	AUTOROUTE A1 SENS PARIS LILLE	ASSEVILLERS	10989	10294

Gros consommateurs (Entre 5 000 m³ et 10 000 m³) :
Consommations incluses dans les consommations domestiques

NOM	LIEU_DESERVI	COMMUNE	CONSOMMATION 2009	CONSOMMATION 2010
SYRAL NESLE	46 RUE DE NESLE	MESNIL SAINT NICAISE	11720	8696
FOYER DE VIE NOTRE DAME	2, RUE DE MESMY	HARBONNIERES	6936	7823
NELFRUIT	29, ROUTE DE ROUY	NESLE	7244	7347
ANSCUTTE	6, RUE DE NESLE	ROUY LE PETIT	6385	7258
AMCOR FLEXIBLES MOREUIL	ZI DE L'ESPINOY Moreuil sauf Hameau de Castel	MOREUIL	10181	7248
ETS HOSPICE	ROUTE DE DEMUIN Moreuil sauf Hameau de Castel	MOREUIL	8963	6587
CEPL MOREUIL	ZI DE L'ESPINOY Moreuil sauf Hameau de Castel	MOREUIL	2496	6516
STE OPSOM	N°14, RUE DU 14 JUILLET	ROSIERES EN SANTERRE	6996	6490
OPSOM	RUE MAURICE GARIN Moreuil sauf Hameau de Castel	MOREUIL	4658	5487
GESMIN SNC	AIRE DE VILLERS BRETONNEUX	VILLERS- BRETONNEUX	6468	5324
H.R.C. HOTEL MERCURE	AUTOROUTE A1 SENS LILLE PARIS	ASSEVILLERS	5409	5281
ETS HOSPICE	ROUTE D'AMIENS	VILLERS- BRETONNEUX	5817	5252
MAILLE	ROUTE DE MORCHAIN	PERTAIN	5101	5085

Gros consommateurs (Supérieur à 1000 m³) :
Consommations incluses dans les consommations domestiques

NOM	LIEU_DESERVI	COMMUNE	CONSOMMATION 2009	CONSOMMATION 2010
COSMETIC COLLECTIONS SOINS ET PARFUMS	AMBROISE PARE	CHAULNES	636	4959
SPCH	RUE DE GUILLAUCOURT	HARBONNIERES	4145	4804
MAES Bernard	FERME DE BOUZENCOURT	LE HAMEL	4797	4797
ENDIVES DE ROUCY	2, RUE DES MANGONS	RETHONVILLERS	7152	4753
CARAUTOROUTES	AIRE D ASSEVILLERS EST	ASSEVILLERS	4447	4643
MAISON DE RETRAITE	2, RUE DU FAUBOURG SAINT MARCOULT	NESLE	4339	4591
REGNIER	42, RUE VICTOR HUGO	GENTELLES	5108	4019
PINCHON XAVIER	FERME DU CHATEAU	CHAULNES	0	3977
STE BONDUELLE BCI	USINE DE FLAUCOURT	FLAUCOURT	0	3969
SPCH	20 RUE DE GUILLAUCOURT	HARBONNIERES		3775
MECACORP	37, RUE DU 8 MAI 1945	VILLERS-BRETONNEUX	2269	3757
H.R.C. L'ARCHE N2	AIRE ASSEVILLERS	ASSEVILLERS	6019	3585
DILLIES FRERES	15, ROUTE D'HARBONNIERES	BAYONVILLERS	3490	3490
CLINIQUE DU VAL D'AQUENNE	RUE DU BOIS	VILLERS-BRETONNEUX	3460	3366
FLORIN	RUE DU TORDOIR	PROYART	3421	3346
NELFRUIT	ROUTE DE ROUY (Tour de refroidissement)	NESLE	3518	3345
CHUFFART	4 RUE DES ACACIAS	MESNIL SAINT NICAISE	3006	3006
LEMAITRE PAUL	ROUTE DE VERMANDOVILLERS	LIHONS	2069	2791
DU CHEF LIEU	RUE JEAN JAURES Moreuil sauf	MOREUIL	3623	2766

	Hameau de Castel			
OVERCHEM	RUE DE MANICOURT	VILLERS CARBONNEL	1516	2642
STE EARL HEYMAN	29, RUE DE CAIX	LE QUESNEL	2251	2590
DENORME ANNIE	42, RUE GAMBETTA Moreuil sauf Hameau de Castel	MOREUIL	361	2441
TERRIER Frederic	18, RUE DE CAIX	LE QUESNEL	2897	2426
JOUX	38, RUE RAOUL DEFRUIT	HARBONNIERES	4974	2406
FLORIN Philippe	7, RUE DES MARATS	FOUCAUCOURT EN SANTERRE	1880	2392
GOSSET	4, RUE DE MOYENCOURT	BILLANCOURT	2565	2388
CAUSSIN Valerie	4, RUE VERTE	VERMANDOVILLERS	2559	2372
AXA RD MOREAU	2 A RUE DU GENERAL	VILLERS-BRETONNEUX	0	2347
KACZMAREK Pierre	RUE DU QUESNEL	BEAUFORT EN SANTERRE	2281	2281
MAISON DU CIL SA HLM	0433.118.560, RUE PIERRE ET MARIE CURIE	CHAULNES	1682	2261
STE S.I.P HLM	88, RUE DU CARDINAL MERCIER Moreuil sauf Hameau de	MOREUIL	2298	2212
REGENE NORD	RUE DE CHUIGNES	DOMPIERRE BECQUINCOURT	894	2134
UGEPA	ZI DE L'ESPINOY Moreuil sauf Hameau de Castel	MOREUIL	1586	2068
ITM LAI - ETS BASE DE CHAULNES	ROUTE D'HALLU	CHAULNES	1911	2041
STE CHATEAU DE CAIX	7, RUE LEBLANC	CAIX	2298	2024
LELEU Francis	20, RUE D OMIECOURT	PERTAIN	3286	2006
LEFORT	FAUBOURG DE LA GARE	ARVILLERS	1807	1996
CHAULNES TEXTILES INDUSTRIES	ZONE INDUSTRIELLE DE CHAULNES	CHAULNES	1505	1953
CALOIN Robert	3, RUE LOUIS THIBAUT	ARVILLERS	103	1920
STE SICA PULPES DE HAUTE PICARDI	GRANDE RUE	EPENANCOURT	1845	1897
COIGNON LAURENCE	2, RUE HENRI GUILLOUARD Moreuil sauf Hameau de Cas	MOREUIL	132	1891
C.T.I ZONE INDUSTRIELLE	CHEMIN RURAL DE LIHONS	CHAULNES	1431	1834
MAISON DU CIL HLM SA	0603.118.560, RUE PIERRE ET MARIE CURIE	CHAULNES	1588	1761
KACZMAREK PIERRE	6 RUE DE BEAUFORT	FOLIES	1407	1726
GRES ST MARTIN	16, RUE DE L EGLISE	ASSEVILLERS	1044	1698
COLLEGE JEAN MOULIN	RUE DU 8 MAI 1945 Moreuil sauf Hameau de Castel	MOREUIL	1932	1680
GALERIE MARCHANDE	AIRE ASSEVILLERS OUEST	ASSEVILLERS	1678	1678
STE K.D.V. IMMO	ZI DE L'ESPINOY Moreuil sauf Hameau de Castel	MOREUIL	564	1678
STE CEG JULES VERNE	45, RUE PASTEUR	ROSIERES EN SANTERRE	1112	1670
RP ROISEL DISTRIBUTION	RUE DU TOUR DE VILLE	CHAULNES	1530	1647
RUSCART Christophe	16 RUE LEBLANC	CAIX	1960	1609
SA MAUD	ZI DE L'ESPINOY Moreuil sauf Hameau de Castel	MOREUIL	484	1605
DANZEL D'AURONT Olivier	60 GRANDE RUE	FRAMERVILLE RAINECOURT	69	1585
POTEL	10, RUE DE L EGLISE	MARCHELEPOT	4022	1572
FOROBERT FEUTRIE CLAIRE	11 CHEMIN DE THEZY	GENTELLES	1773	1540

DEBAISIEUX	16, CHUSSEE BRUNEHAUT	ESTREES DENIECOURT	1752	1531
STE CHAULNES LOGISTIQUE DISTRIBU	CHEMIN RURAL DE LIHONS	CHAULNES	840	1501
DEBLOCK	9, CHUSSEE BRUNEHAUT	FOUCAUCOURT EN SANTERRE	131	1497
LECLERCQ-GRAVET	35 FAUBOURG SAINT MARCOULT	NESLE		1474
SIMON Jeanine	11 ROUTE NATIONALE	OMIECOURT	204	1474
ECOLE PRIMAIRE	RUE POULAIN	CHAULNES	1937	1450
SAUVAL Colette	4, RUE DE PICARDIE	LE PLESSIER ROZAINVILLERS	1407	1438
STE SIP HLM	1, RUE DU 8 MAI 1945 Moreuil sauf Hameau de Castel	MOREUIL	647	1402
LE MAIRE	PLACE NORBERT MALTERRE Moreuil sauf Hameau de Cast	MOREUIL	55	1398
LEGENDRE R.ET Y.	24, RUE RAOUL DEFRUIT	HARBONNIERES	945	1370
PARC DES SPORTS	RUE MAURICE GARIN Moreuil sauf Hameau de Castel	MOREUIL	2470	1336
LANCKRIET Eric	9 RUE VERTE	WIENCOURT L'EQUIPEE	1233	1321
DE L EPINON	25 RUE DE LA PANNETERIE	FRAMERVILLE RAINECOURT	1499	1318
VIDAM	AVENUE VAL DE SOMME	VILLERS-BRETONNEUX	1201	1315
SYNDICALE LIBRE DU BOIS LA HAUT	15, LE BOIS LA HAUT	PROYART	403	1258
DEWULF Bernard	5, RUE DU QUESNEL	ARVILLERS	1239	1254
DUHEM Guy	1, RUE DE LICOURT	MARCHELEPOT	1433	1231
DUHEM Guy	11, RUE DE L EGLISE	MARCHELEPOT	553	1231
VIGUOINE Odile	5, RUE DE PERONNE	FLAUCOURT	1238	1199
GOEMAERE Etienne	4, MAISON BLANCHE	MEZIERES EN SANTERRE	1167	1187
DEMAISON Pierre	ROUTE DE L ECLUSE	MERICOURT SUR SOMME	1145	1175
STE MGI COUTIER CHARNIERES	Z.I	NESLE	949	1149
FERREIRA Joaquin	61, RUE ODON DUMONT	CHAULNES	146	1133
FRANCOIS Thierry	RUE DE L EGLISE	SOYECOURT	1126	1133
CAMBON ROBERT	33 RESIDENCE BOIS ST MARTIN	VILLERS-BRETONNEUX	146	1126
FOYART CHRISTOPHE	58, RUE DU 8 AOUT 1918 Moreuil sauf Hameau de Cast	MOREUIL	2285	1122
CAVET NOEL	31, RUE ANATOLE JOUANCOUX	CACHY	0	1118
MARMIGNON	5, RUE DE LAMOTTE	BAYONVILLERS	986	1108
GARAGE FRANCOIS STATION DE LAVAGE	Z.I ROUTE DE ROUY	NESLE	851	1108
STE SIP HLM	1, RUE DU 8 MAI 1945 Moreuil sauf Hameau de Castel	MOREUIL	458	1057
ROUSSEL Jean Paul	3 RUE DU PLESSIER	HANGEST EN SANTERRE	847	1053
STE OPSOM	RUE MAURICE GARIN Moreuil sauf Hameau de Castel	MOREUIL	692	1051
MARPA DES ACACIAS	16, RUE ANATOLE FRANCE	ROSIERES EN SANTERRE	1019	1043
CHATEAU DE FEUQUIERES	CHATEAU 47 RUE DE FEUQUIERES	HARBONNIERES	1151	1040
TABARY	20, GRANDE RUE	ROUY LE GRAND	899	1022
DOUCET Jacques	1, RUE DE PUZEUX	HYENCOURT LE GRAND	70	1018
STADE MUNICIPAL	VESTIAIRE ARBITRE	CHAULNES	176	1017

Collectivités

Par le biais des interconnexions, le SIEP du Santerre alimente 3 collectivités :

- ↪ Amiens Métropole
- ↪ SLAEP du Guerbigny (échange d'eau)
- ↪ Démuin

Facturation

Volumes d'eau facturés par catégorie d'utilisateurs

ANNEES	Abonnés Domestiques	SITPA	Amiens Métropole	Démuin	Volume de service	TOTAL Consommations (m ³)
2010	2 165 582	683 370	141 404	36 461	57 700	3 084 517
2009	2 159 314	796 989	191 381	8 662	44 000	3 156 346
2008	2 182 863	901 470	273 593	13 147		3 371 073

dont Tarif fuite :

Consommations fuite					
Du 28/04/2010 au 26/04/2011	Nombre de m ³	Tarifs unitaires		Recette Collectivité	Recette fermière
		Syndicat	Fermier		
	42 178	0,0552 €	0,0251 €	2 328,25 €	1 057,34 €
TOTAL	42 178			2 328,25 €	1 057,34 €

Caractéristiques du réseau et performances :

Caractéristiques

Le réseau représente environ 653.1 km de canalisations de 40 à 300 mm de diamètre

Récapitulatif du linéaire du réseau par nature :

Nature	Linéaire en km
Fonte Ductile	231,68
Fonte Grise	358,91
Fonte	24,64
PVC	19,27
PEHD	11,91
PE	2,63
Inconnu	2,60
Centriflex	1,21
Acier	0,09
Plomb	0,15
TOTAL	653,10

Volumes et ratios

Rendement

Le rendement est calculé de la manière suivante :

$$\text{Rendement} = \frac{\text{volume comptabilisé} + \text{volume consommateurs sans comptage} + \text{volume de service du réseau} + \text{volume vendu en gros}}{\text{volume produit} + \text{volume acheté en gros}}$$

ANNEES	Pompage (m ³)	Total Consommations (m ³)	Rendement
2010	4 152 369	3 084 517	74,3 %
2009	4 271 290	3 156 346	74 %
2008	4 220 260	3 371 073	80 %
2007	4 290 558	3 397 212	79 %

Indice de Perte Linéaire (IPL)

L'Indice de Perte Linéaire est exprimé en $m^3 / km / j$ et calculé de la façon suivante :

$$IPL = \frac{\text{volume mis en distribution} - \text{volume consommé autorisé}}{\text{longueur du réseau de desserte} \times \text{Nombre de jours}}$$

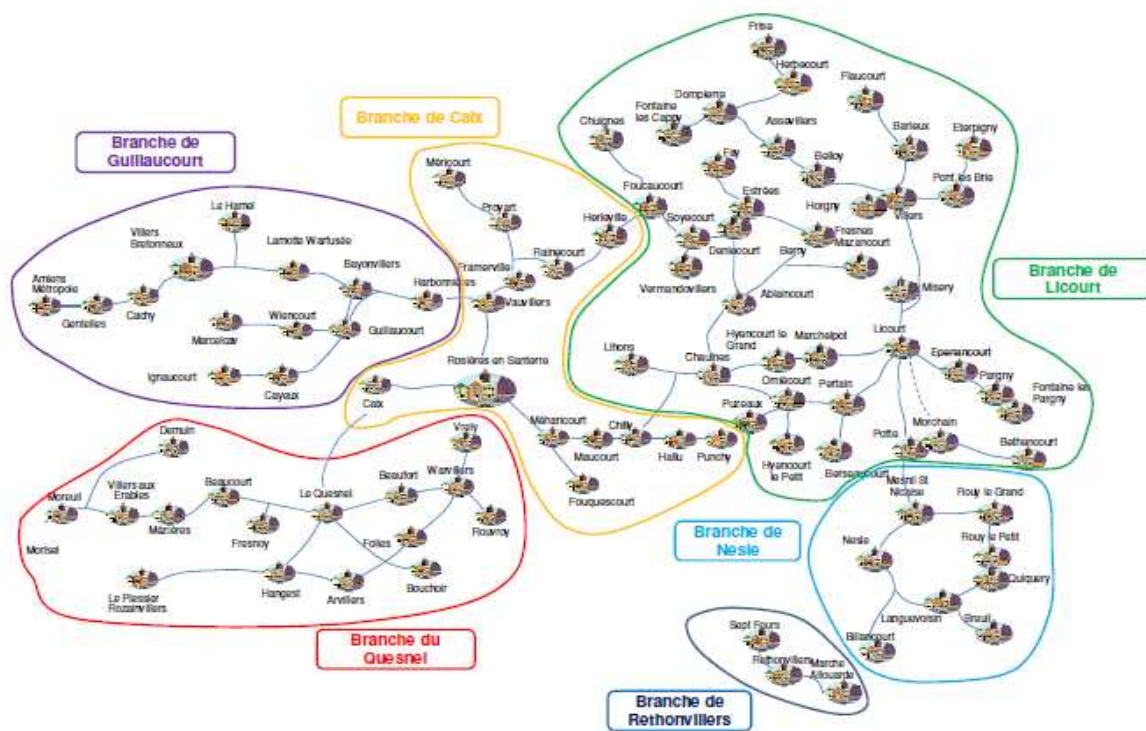
Volume consommé autorisé = volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau

Branche	Caix	Guillaucourt	Quesnel	Licourt	Mesnil	Rethovillers	GLOBAL
Volume perdu (en m^3)	114 668	322 412	302 561	160 285	84 361	281	984 568
Linéaire de réseau (en Km)	111,1	123,4	134,8	229,7	51,3	7,7	653,1
IPL ($m^3 / Km / jour$)	2,8	7,2	6,1	1,9	4,5	0,1	4,13

La Nantaise des Eaux Services, en concertation avec le Syndicat, a défini les unités de distribution ou « branches », qui correspondent à une même origine de l'eau (réservoirs de tête ou station).

Rappel des valeurs admises :
 Entre 1 et 3 $m^3/km/jour$ en réseau rural
 Entre 3 et 7 $m^3/km/jour$ en réseau intermédiaire
 Entre 7 et 12 $m^3/km/jour$ en réseau urbain

Synoptique du réseau



Travaux réalisés par le SIEP du Santerre

Rénovation des réservoirs d'eau potable

Débutés en 2009, ces 3 chantiers se termineront définitivement en 2011.

Les travaux ont consisté à

- ↪ Refaire l'étanchéité des cuves et des coupoles de couverture
- ↪ Remplacer des colonnes et les systèmes de fixation des colonnes :
 - de refoulement et de distribution
 - de distribution dans le réservoir
 - de trop plein.
- ↪ Réhabiliter le jeu de vannes.
- ↪ Procéder aux travaux de ravalement et de peinture de toutes les parties vues extérieures, dans le respect des spécificités des sites (matières et couleur).
- ↪ Installer d'un système anti-intrusif contre les oiseaux
- ↪ Mettre aux normes les échelles et réhabiliter leurs tirants de maintien.

Réservoirs de Caix

Avant travaux

Date de construction : 1921

Capacité des réservoirs : 3 X 600 m³





Après travaux



Réservoirs de Moreuil

Le site de Moreuil rassemble un château d'eau et deux réservoirs semi enterrés.

Ce sont des réservoirs «de distribution », dont la gestion est assurée par la société Fermière mais dont le renouvellement est à la charge du Syndicat Intercommunal.

Il s'agit de réhabiliter l'un des deux réservoirs semi enterrés.

Date de construction : 1927

Capacité: 500 m³

Avant travaux



Après travaux



Capacité des réservoirs : 3 X 600 m³



Pendant les travaux



Après travaux



Extension et renouvellement de réseaux et de branchements

Programmes de travaux antérieurs à 2009

100%

Programme de travaux 2009

<i>Communes</i>	<i>VOIES - LOCALISATION</i>	<i>Nature des travaux</i>	<i>Taux de réalisation</i>	<i>Longueur de Réseau</i>
CHILLY	rue de Roye	renforcement de réseau	100%	125 m
DOMPIERRE	ruelle Noelle	renforcement de réseau		125 m
LIHONS	rue neuve	renforcement de réseau		90 m
NESLE	rue Gambetta	aménagement de voirie		60 m
NESLE	rue Meslier	aménagement de voirie		85 m
MEZIERES EN SANTERRE	rue Boyard	réfection de branchements coté impairs		100 m
FOUCAUCOURT - CHUIGNES	RD 143	remplacement de conduite		500 m
OMIECOURT	modifications de réseau et réfection des branchements en plomb			60 m
LICOURT	ruelle des sports	Réfection de réseau		50 m
VILLERS BRETONNEUX	rue de Melbourne	aménagement de voirie		275 m
	rue de la Gare	aménagement de voirie		350 m
ESTREES DENIECOURT	rue du Maréchal	renforcement de réseau		400 m
BILLANCOURT	Rue de Moyencourt	aménagement de voirie		210 m
LE PLESSIER ROZAINVILLERS	rue d'Hangest	renforcement de réseau et réfection des branchements	90%	500 m
CAIX	rue de Lihons	renforcement de réseau	80%	350 m

Programme de travaux 2010					
<i>Communes</i>	<i>VOIES - LOCALISATION</i>	<i>Nature des travaux</i>	<i>Taux de réalisation</i>	<i>Longueur de Réseau</i>	
BARLEUX	rue du Bac	modifications de réseau réfection de branchements	100%	45 m	
	la place				
	rue de Flaucourt				
	rue de Bailly				
	autres rues	réfection des branchements plomb			
BAYONVILLERS	rue des Rochains	extension et renforcement de réseau réfection de branchements			185 m
CAIX	toute la commune	réfection des branchements plomb			
CHAULNES	rue Aristide Briand				
	rue Roger Salengro				
FAY	toute la commune				
FLAUCOURT	toute la commune				
GENTELLES	rue Victor Hugo	modifications de réseau réfection de branchements			75 m
HANGEST	rue Demoreuil	Renforcement de réseau réfection des branchements			400 m
HARBONNIERES	rue de Lihons	réfection des branchements plomb			
HERBECOURT	autres rues				
LE QUESNEL	rue de Beaufort				
MEHARICOURT	toute la commune				
MOREUIL	rue George Clémenceau 1° tranche	réfection des branchements plomb		400 m	
NESLE	place de la gare et rue Clémenceau	Modification de réseau réfection des branchements		700 m	
	rue du sac	Renforcement de réseau réfection des branchements			
	rue de la monnaie	modifications de réseau réfection de branchements			
OMIECOURT	rue de Pertain rue de l'église	réfection des branchements plomb			
PERTAIN	rue Dieu				
	rue de Licourt				
VRELY	toute la commune				
LAMOTTE	rue Delambre	Renforcement de réseau réfection des branchements	90%	300	

Compteurs de sectorisation

Afin de pouvoir modéliser le fonctionnement des réseaux de distribution d'eau potable, il est prévu d'installer des compteurs de sectorisation sur l'ensemble du territoire du SIEP du Santerre. 21 sites ont été identifiés et en 2010, 10 compteurs ont été posés.

La pose des compteurs suivants aura lieu au cours du premier semestre 2011.

De plus, le Syndicat a décidé de relier ces compteurs à un système de télégestion qui sera mis à disposition du fermier. Les débits seront donc suivis à distance et quotidiennement.

Les travaux de pose et d'installation des comptages seront réalisés par la Nantaise des Eaux Services, qui a l'exclusivité de l'intervention sur le réseau en service.

L'installation de la télégestion et le paramétrage seront assurés par l'entreprise attributaire de ce marché.

Sécurisation des sites

Le SIEP a décidé de sécuriser tous ses sites, au travers d'un dispositif de badges électroniques, de serrures magnétiques et de détecteurs de présence, doublés d'un report télégéré de l'information, qui assure :

- d'une part l'information de Syndicat en cas de forçage d'une ouverture ou d'oubli de fermeture d'un site.
- d'autre part la traçabilité des allers et venues sur les sites, y compris des intervenants extérieurs.

Les travaux sont en cours et sont réalisés par le Fermier, NDES, avec lequel le système a été élaboré.

Dans l'ordre, sont d'abord équipées les stations de pompage puis les réservoirs de tête puis les réservoirs de distribution. 17 sites sont concernés, les dispositifs étant adaptés à l'importance relative des sites.

Bornes MONECA

Consommations relevées au 13 mai 2011	
Borne	Volumes (m ³)
Estrées	483
Chaulnes	142
Barleux	230
Dompierre	28
Nesle	628
Licourt	415
Rouvroy	7
Proyart	538
Lamotte	8
Mézières	29
Moreuil	340
Hangest	41
Rosières	143
Villers B	1698
TOTAL	4730

Réparations et interventions effectués par le délégataire

Interventions

En 2010, Nantaise des Eaux Services est intervenue 262 fois pour des réparations de fuites, avec 215 interventions sur les branchements particuliers (branchement entre canalisation principale et compteur, ou au niveau du compteur) et 47 interventions sur le réseau (fuites sur canalisation ou organes de réseau).

Dont une intervention rue Boitel à CHAULNES le 8 septembre 2010 suite à des travaux de terrassement pour la construction d'une habitation neuve.



Et une intervention (rupture canalisation dn 150 mm) la nuit de la Saint Sylvestre sur la commune de Moreuil ayant fait l'objet d'un article dans le Courrier Picard.

Bilan des recherches de fuites

Le début de l'année 2010, a permis de finaliser le fichier de suivi des compteurs de sectorisation. Celui-ci est désormais rempli tous les mois avec la relève des compteurs et aussi souvent que nécessaire.

Ce fichier a permis de déterminer les secteurs sujet à des pertes par fuites et donc participé à l'orientation des recherches de fuites.

Au cours de l'année 2010, 268,2 km de recherche de fuites par prélocalisation et 37,5km par corrélation acoustique ont été effectuée.

Elles sont réparties suivant le tableau ci-dessous.

Type d'intervention	Branche Guillaucourt	Branche Le Quesnel	Branche Caix	Branche Licourt	Branche Nesle	Branche Rethonvillers	Total
Prélocalisation (km)	39	69,7	83	52,5	24	0	268,2
Corrélation acoustique (km)	4	9	8,5	12	4	0	37,5

De nombreuses recherches ponctuelles par corrélation acoustique ont également eu lieu au cours de l'année 2010, afin de déterminer ou non la présence de fuite sur réseau ou branchement.

Renouvellement de compteurs

Contractuellement, l'âge maximum des compteurs doit être de 15 ans au bout de quatre ans (soit en juillet 2011).

En 2010, 476 compteurs ont été renouvelés soit par vétusté pour la majorité, soit par disfonctionnement du système de comptage.

Travaux de raccordement

Pour le compte du Syndicat, nous avons effectué 10 raccordements au cours de l'année 2010.

Nous avons entre autre réalisé les raccordements sur les communes de Gentelles et Harbonnières.

Branchements en plomb

Dans ce cadre, au cours de l'année 2010, 17 renouvellements de branchements plombs ont été réalisés sur le Syndicat avec dans la majorité des cas, la pose de borne hors gel.

Liste des branchements plombs renouvelés :

Arvillers		
12-janv	6	rue Tourniche
Barleux		
15-janv	12	rue de Flaucourt
Belloy en Santerre		
26-juil	33	rue de Barcelone
Caix		
01-févr	3	Place du 8 mai
Dompierre Becquincourt		
13-janv	1	route de Péronne
Flaucourt		
10-déc	20	Grande rue
Fresnoy en Chaussée		
06-févr	4	rue basse
27-avr	2	rue des Vergers
Lihons		
06-janv	17b	rue de Pertuis
01-févr		rue du général leclerc
Moreuil		
19-janv	48	rue de la République
19-janv	50	rue de la République
15-juil	115	rue Veuve Thiebauville
15-juil	117	rue Veuve Thiebauville
Rosières en Santerre		
01-janv	10	rue des Déportés
26-juil	19	rue des Déportés
24-août	21	rue du Niger

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable :

70 (sur 100)

Indice de 0 à 100 obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C ci-dessous. Les parties B et C ne sont prises en compte que si les 20 points sont obtenus pour la partie A :

0 : absence de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte (quels que soient les autres éléments détenus)

10 : existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte

20 : mise à jour du plan au moins annuelle

B – Informations sur les éléments constitutifs du réseau (40 points supplémentaires au maximum)

+ 10 : informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)

+ 10 : connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations

+ 10 : localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes

+ 10 : localisation des branchements sur la base du plan cadastral

C – Informations sur les interventions sur le réseau (40 points supplémentaires au maximum)

+ 10 : localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement). (0 pour une réalisation partielle)

+ 10 : existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements (0 pour une réalisation partielle)

+ 10 : existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations. On entend par plan pluriannuel de renouvellement un programme détaillé de travaux assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans

+ 10 : mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

80 % sur tous les captages

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

C'est le rapport entre le linéaire renouvelé annuellement (moyenne sur les 5 dernières années) et le linéaire total au 31 / 12 / 2010.

Années	Linéaire neuf et renouvelé en mètres
2010	5 467
2009	5 020
2008	5 553
2007	5 814
2006	5 386
Moyenne	5 448
INDICE =	0,83

Estimation du nombre d'habitants desservis :

39 448

Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service :

24h

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie

100%

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques

100%

Rendement du réseau de distribution :

74,3 %

Indice linéaire des pertes en réseau :

4.12 m³/km/j

Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité :

Versements au FSL : 3 694 € (1 847 pour le SIEP du Santerre et 1 847 € pour la NDES)

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées :

2,61 %

Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés :

100%

Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente :

1,73 %

Taux de réclamations :

12,19 %

Taux de réponses au courrier dans un délai de 15 jours :

100%

Taux de respect du délai de remise en eau des branchements existants :

100%

Nombre de réparations de conduites principales pour fuite ou rupture :

43

Recherche préventive de fuite

IP - 8 par sectorisation : opérations de sectorisation tout au long de l'année

IP - 8 par prélocalisation : 268,2 km

IP - 8 par corrélation : 37,5 km

Nombre de branchements renouvelés :

17

Nombre de compteurs renouvelés :

476

Durée période de restriction de consommation :

0

Estimation des volumes consommés autorisés non comptés :

57 700 m³

INDICATEURS FINANCIERS

Le prix de l'eau et sa décomposition

Composition de la facture d'eau

La partie fixe :

Part syndicale eau potable :

Le Comité Syndical fixe chaque année le montant de la part syndicale qui comprend aussi une partie fixe facturée par abonné en fonction du diamètre du branchement et une part variable qui est fonction des volumes consommés.

PART SYNDICALE	
ABONNEMENTS ANNUELS	
compteurs ϕ 12 à 25 mm	14,99 €
compteurs ϕ 30 et 40 mm	60 €
compteurs ϕ 50 mm et plus	300 €

Part fermière eau potable :

Il s'agit de la partie nette de recettes qui revient au délégataire pour le service qu'il rend (acheminement de l'eau potable jusqu'aux lieux de consommation, facturation et recouvrement). Cette part comprend une part fixe facturée par abonné en fonction du diamètre du branchement et une part variable qui est fonction des volumes consommés. Cette part est actualisée chaque année en fonction d'une formule d'actualisation fixée par le contrat d'affermage.

PART FERMIERE	
ABONNEMENTS ANNUELS	
compteurs ϕ 12 à 25 mm	20,368 €
compteurs ϕ 30 et 40 mm	76,38 €
compteurs ϕ 50 mm et plus	285,152 €

La part consommation :

Prix du service de l'eau facturé selon la consommation en m^3 de l'utilisateur qui permet de couvrir les frais de fonctionnement et d'investissement, liés à l'exécution du service.

PART SYNDICALE		
<i>de</i>	<i>à</i>	<i>Tarif en €/m³</i>
0	250 m ³	0,5681
251	5 000 m ³	0,5570
5 001	25 000 m ³	0,5458
25 001	100 000 m ³	0,5347
100 001	250 000 m ³	0,5235

PART FERMIERE		
<i>de</i>	<i>à</i>	<i>Tarif en €/m³</i>
0	250 m ³	0,2490
251	5 000 m ³	0,2241
5 001	25 000 m ³	0,1992
25 001	100 000 m ³	0,1743
100 001	250 000 m ³	0,1494

Redevances de l'agence de l'eau :

L'Agence de l'Eau est un établissement public. Sa mission est de coordonner la préservation et l'utilisation des ressources en eau. Elle aide financièrement les collectivités locales à s'équiper. Elle perçoit auprès des abonnés :

Redevance pour « prélèvement sur la ressource en eau » :

La redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est calculée en fonction de la zone où est effectué le prélèvement mais aussi en fonction de l'usage auquel est destinée l'eau prélevée. Le montant de cette redevance est facturé au Syndicat d'eau qui répercute son montant sur les volumes facturés aux abonnés.

Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique :

Elle est perçue sur les volumes d'eau facturés aux abonnés pour les usages domestiques et assimilés (activités impliquant des pollutions de l'eau résultant principalement de la satisfaction des besoins pour l'alimentation humaine, le lavage, les soins d'hygiène, le nettoyage et le confort des locaux desservis).

Les volumes prélevés sur les autres sources que le réseau de distribution sont aussi soumis à cette redevance.

Redevance pour modernisation des réseaux de collecte :

Elle concerne les personnes qui acquittent à la fois la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique et la redevance d'assainissement. Elle est perçue via la facture d'eau par l'exploitant du service assurant la facturation de la redevance d'assainissement

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

Les services d'eau potable et d'assainissement bénéficient d'une TVA au taux réduit de 5.5 %.

Montant de la facture annuelle pour un abonné domestique ayant consommé 120 m³

191,82 € T.T.C.

Le budget

Le compte administratif 2010 est joint en annexe.

Recettes d'exploitation

Recettes Syndicales sur les ventes d'eau

TOTAL RECETTES DU SYNDICAT (toutes ventes d'eau) : 2 035 028,91 € HT

SURTAXE Nantaise des Eaux Services	
15/02/10	152 301,21
20/07/10	887 272,87
01/09/10	166 951,14
13/12/10	546 739,27
TOTAL	1 753 264,49

SITPA (Montants reversés en 2010)						
Date Emission Titre	Consommation (m³)	Montant Consommation	Part Fixe	Redevance Agence de l'Eau	Location Compteur	Part Syndicale € HT
20/01/2010	50 690	5 038,59	1 326,72	3 969,03	48,02	10 382,36
15/02/2010	60 000	6 480,88	1 326,72	5 105,16	48,02	12 960,78
08/03/2010	48 100	4 781,14	1 326,72	3 766,23	48,49	9 922,58
22/04/2010	63 000	6 262,20	1 326,72	4 932,90	48,52	12 570,34
18/05/2010	52 340	5 663,19	1 443,92	4 098,22	48,92	11 254,24
14/06/2010	51 560	5 578,79	1 443,92	4 037,15	49,56	11 109,42
15/07/2010	59 860	6 476,85	1 443,92	4 687,04	49,56	12 657,37
05/08/2010	29 320	3 172,42	1 443,99	2 295,76	49,49	6 961,66
14/09/2010	63 900	6 913,98	1 443,99	5 003,37	49,49	13 410,83
07/10/2010	65 730	7 302,60	1 483,45	5 146,66	49,71	13 982,42
10/11/2010	66 670	7 613,71	1 524,21	5 220,26	49,88	14 408,06
08/12/2010	60 980	6 963,92	1 524,21	4 774,73	50,39	13 313,25
20/01/2010	50 690	5 038,59	1 326,72	3 969,03	48,02	10 382,36
	672 150	72 248,27	17 058,49	53036,51	590,05	142 933,31

Un titre de recettes de 138 831,11 € a été émis en 2010, il correspond aux impayés résiduels lors du changement de contrat de délégation de service public.

Recettes Fermières

	2008	2009	2010
Recettes NDES	933 851.31 €	932 572,95 €	950 933,01
Autre produit	509 002,23 €	409 500,91 €	492 601,34

Encours de la dette

Capital restant du au 1 ^{er} janvier 2010	2 907 914.27 €
Capital restant du au 1 ^{er} janvier 2011	3 676 481.32€
Nombre d'emprunts en 2010	20
Annuité de l'exercice 2010	358 099,14 €

Liste des travaux réalisés et montants financiers correspondants.

	Opérations / chantiers	Montants en € HT
018	Interconnexion Rethonvillers	21 300,95
021	Renft et extens.réseau div. Com. Prog.2005	44 879,77
026	Aménagement abords des réservoirs 2005	7 602,96
029	Renforcement réseau et réfection branchement programme 2006	146 464,04
030	Renforcement réseau et réfection branchement programme 2007	73 441,48
031	Installation Bornes de puisage	40 592,16
032	Réhabilitation du réservoir de MOREUIL	45 390,72
035	Réfection des réservoirs de Caix et Licourt	728 462,64
036	Renforcement réseau et réfection branchement programme 2008	29 058,40
041	Renforcement réseau et réfection branchement programme 2009	434 342,12
046	Compteurs de sectorisation 2010	5 613,80
049	Renforcement de Réseaux & Extensions, Réfection de Branchements 2010	317 436,28
050	Branchements plombs 2010	266 799,39
TOTAL en € HT		2 161 384,71

ANNEXES

- *Délibérations syndicales sur le Prix de l'Eau 2010*
- *Compte administratif 2010*
- *Conclusions du rapport annuel de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine établi par l'ARS*
- *Liste des communes*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DU SYNDICAT POUR L'ANNEE 2009

SESSION du 16/12/2009

Date de la convocation : 03/12/2009

L'an deux mille NEUF, le seize décembre, les membres du Comité du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable du SANTERRE se sont réunis en la Salle des Fêtes de PERTAIN sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL.

Etaient présents : Mmes et Mrs RUBIN Liliane, PRUD'HOMME Jean-Michel, GENEAU de LAMARLIERE Simon, VERHILLE Bernard, CLOUET Pierre, CHEVAL Philippe, LEROY Yves, TONEL Gino, GRAUX Pierre, GRIFFON Patrice, MANNENS Daniel, FORET Morgane, GORIN Nicolas, VAN DEN BOSSCHE Anne-Marie, LE ROUX Jean-Luc, HERON Daniel, PIERRE Marlène, FLECHELLE Claude, TESSIER Cécile, LEFAUX Bruno, QUILLET Francis, REVAUX Philippe, COINTE Daniel, HALLU Geoffrey, WALBROU Jean-Claude, CAFFIN Cyrille, GRAVET Jacques, HANOCQ Michel, GONTARCZYCK Bruno, PICARD Alain, SMESMAN Robert, DELENCLOS Jean, LE ROY André, DAMAY Jean-Michel, RIGAUX Bernard, LEFEVRE Philippe, URIER Nadine, PARAIN Hervé, ROBIT Denis, BRETEZ Michel, CAREEL Edgar, LELEU Joël, BOURSE Philippe, DEJARDIN Bruno.

La séance étant ouverte :

OBJET : PRIX DE VENTE DE L'EAU 2010

Le Président informe l'Assemblée que le prix de vente de l'eau proposé pour 2010 se définit comme suit pour :

LA PART SYNDICALE :

Abonnement annuel au service :

Compteur diamètre 12 à 25 mm	=	14,99 € HT
30 et 40 mm	=	60,00 € HT
50 mm et plus	=	300,00 € HT

Par tranches de consommation :

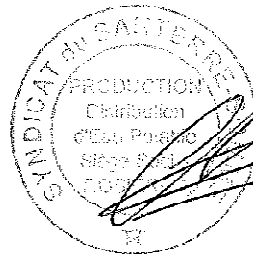
De 0	à	250 m ³	=	0,5681 € HT/m³
251	à	5.000 m ³	=	0,5570 € HT/m³
5.001	à	25.000 m ³	=	0,5458 € HT/m³
25.001	à	100.000 m ³	=	0,5347 € HT/m³
100.001	à	250.000 m ³	=	0,5235 € HT/m³

Redevance Agence de l'Eau (prélèvement de la ressource) : 0,0783 € HT/m³

Après en avoir délibéré,

L'Assemblée accepte à la majorité le prix de vente de l'eau ainsi proposée et autorise le Président à appliquer ce prix au 1^{er} janvier 2010.

Pour : 42
Abstention : 01
Contre : 0



Pour extrait conforme,

Le Président,

Ph. CHEVAL.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DU SYNDICAT POUR L'ANNEE 2009

SESSION du 16/12/2009

Date de la convocation : 03/12/2009

L'an deux mille NEUF, le seize décembre, les membres du Comité du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable du SANTERRE se sont réunis en la Salle des Fêtes de PERTAIN sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL.

Etaient présents : Mmes et Mrs RUBIN Liliane, PRUD'HOMME Jean-Michel, GENEAU de LAMARLIERE Simon, VERHILLE Bernard, CLOUET Pierre, CHEVAL Philippe, LEROY Yves, TONEL Gino, GRAUX Pierre, GRIFFON Patrice, MANNENS Daniel, FORET Morgane, GORIN Nicolas, VAN DEN BOSSCHE Anne-Marie, LE ROUX Jean-Luc, HERON Daniel, PIERRE Marlène, FLECHELLE Claude, TESSIER Cécile, LEFAUX Bruno, QUILLET Francis, REVAUX Philippe, COINTE Daniel, HALLU Geoffrey, WALBROU Jean-Claude, CAFFIN Cyrille, GRAVET Jacques, HANOCQ Michel, GONTARCZYCK Bruno, PICARD Alain, SMESMAN Robert, DELENCLOS Jean, LE ROY André, DAMAY Jean-Michel, RIGAUX Bernard, LEFEVRE Philippe, URIER Nadine, PARAIN Hervé, ROBIT Denis, BRETEZ Michel, CAREEL Edgar, LELEU Joël, BOURSE Philippe, DEJARDIN Bruno.

La séance étant ouverte :

OBJET : PRIX DE L'EAU AUX BORNES DE PUISAGE

Le Président informe l'Assemblée que le prix de vente de l'eau aux bornes de puisage, applicable au **1^{er} janvier 2010**, se définit comme suit pour la part Syndicale et la redevance de l'Agence de l'Eau Artois Picardie :

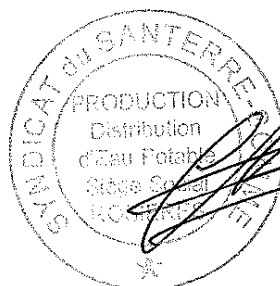
-Part Syndicale : **0,50 € HT/m³**

-Redevance pour la Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau Artois Picardie) : **0,0783 € HT/m³**.

Le tarif fermier est inchangé et suit la révision contractuelle.

Après en avoir délibéré,

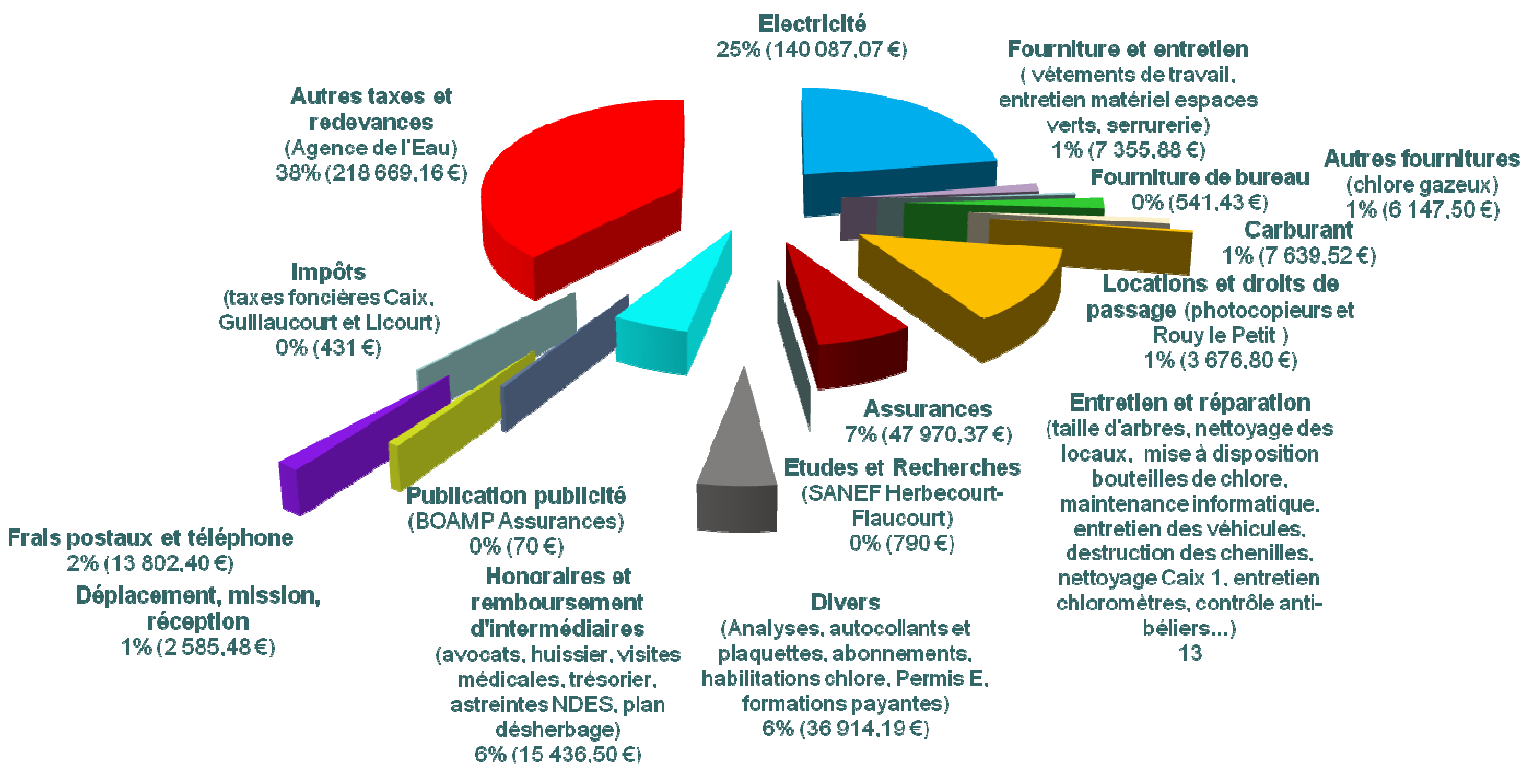
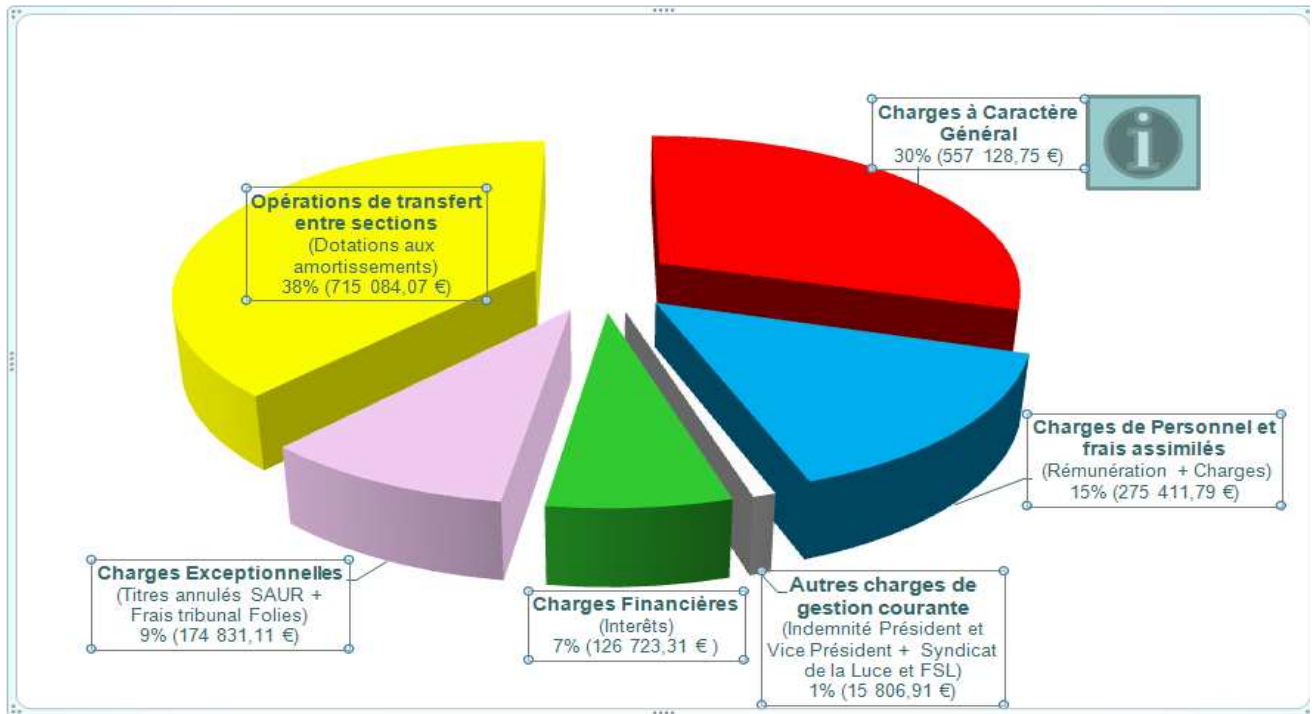
L'Assemblée accepte à l'unanimité le prix de vente de l'eau aux bornes de puisage proposé (Part Syndicale et Redevance Préservation des Ressources) et **autorise** le Président à appliquer ce prix à partir du 1^{er} janvier 2010.



Pour extrait conforme,
Le Président

Ph. CHEVAL.

Dépenses de Fonctionnement





Recettes de Fonctionnement

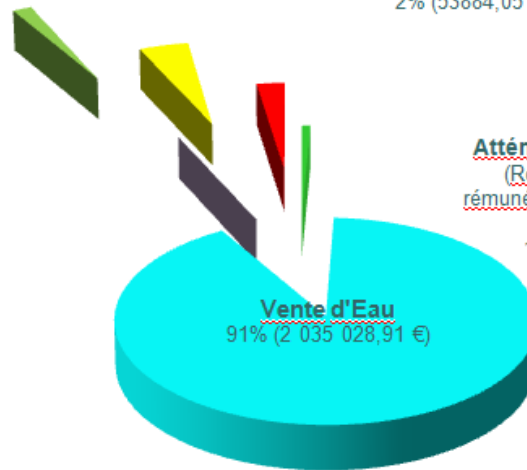
Autres Produits de Gestion Courante

(antennes radio)
2% (38183,59 €)

Produits Exceptionnels
(Amiens Métropole, assurances, ventes de fontes)
4% (97153,71 €)

Opérations d'ordre de transfert entre sections
(quote part des subventions d'investissement = dépense d'investissement)
2% (53884,05 €)

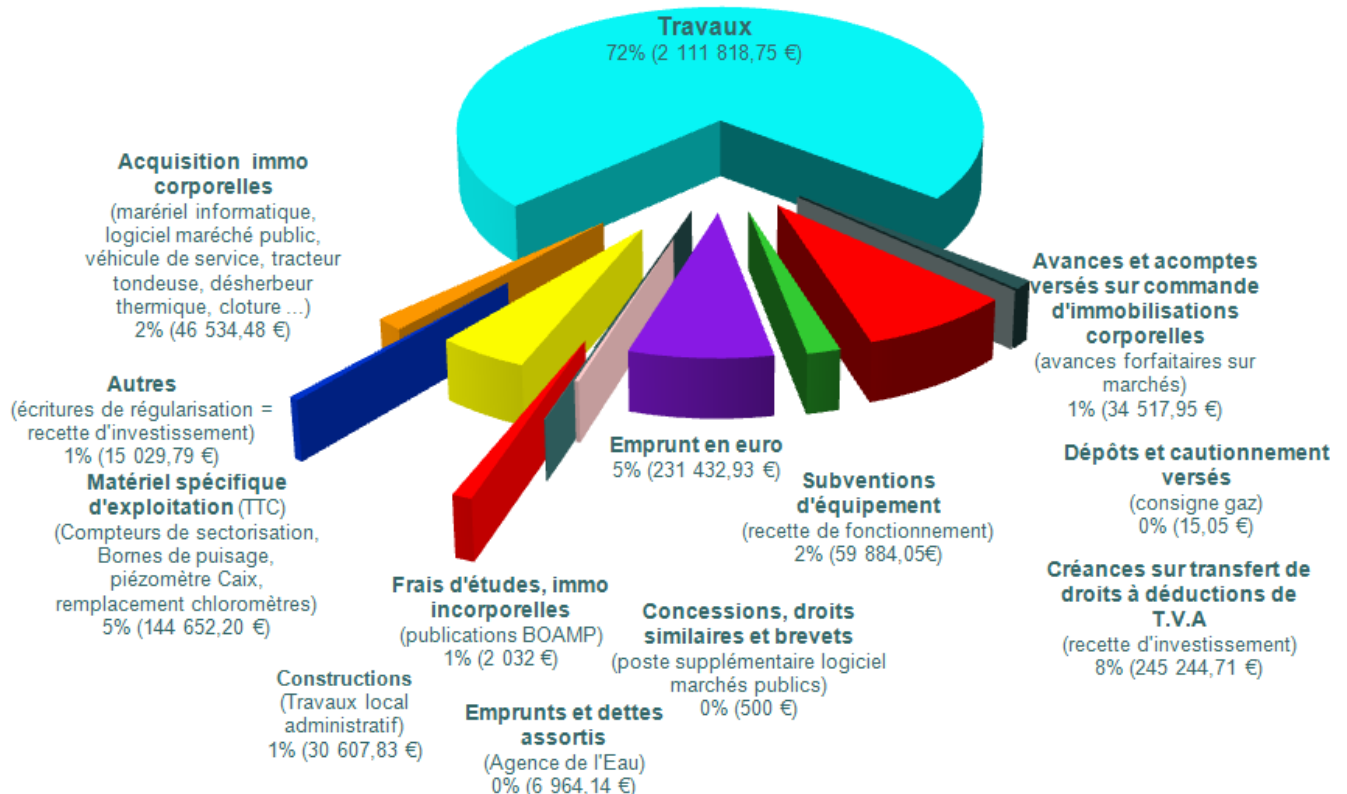
Produits financiers
(produits de participation)
0% (66,68 €)



Atténuation de Charges
(Remboursement sur rémunération du personnel et SFT)
1% (16 322,43 €)

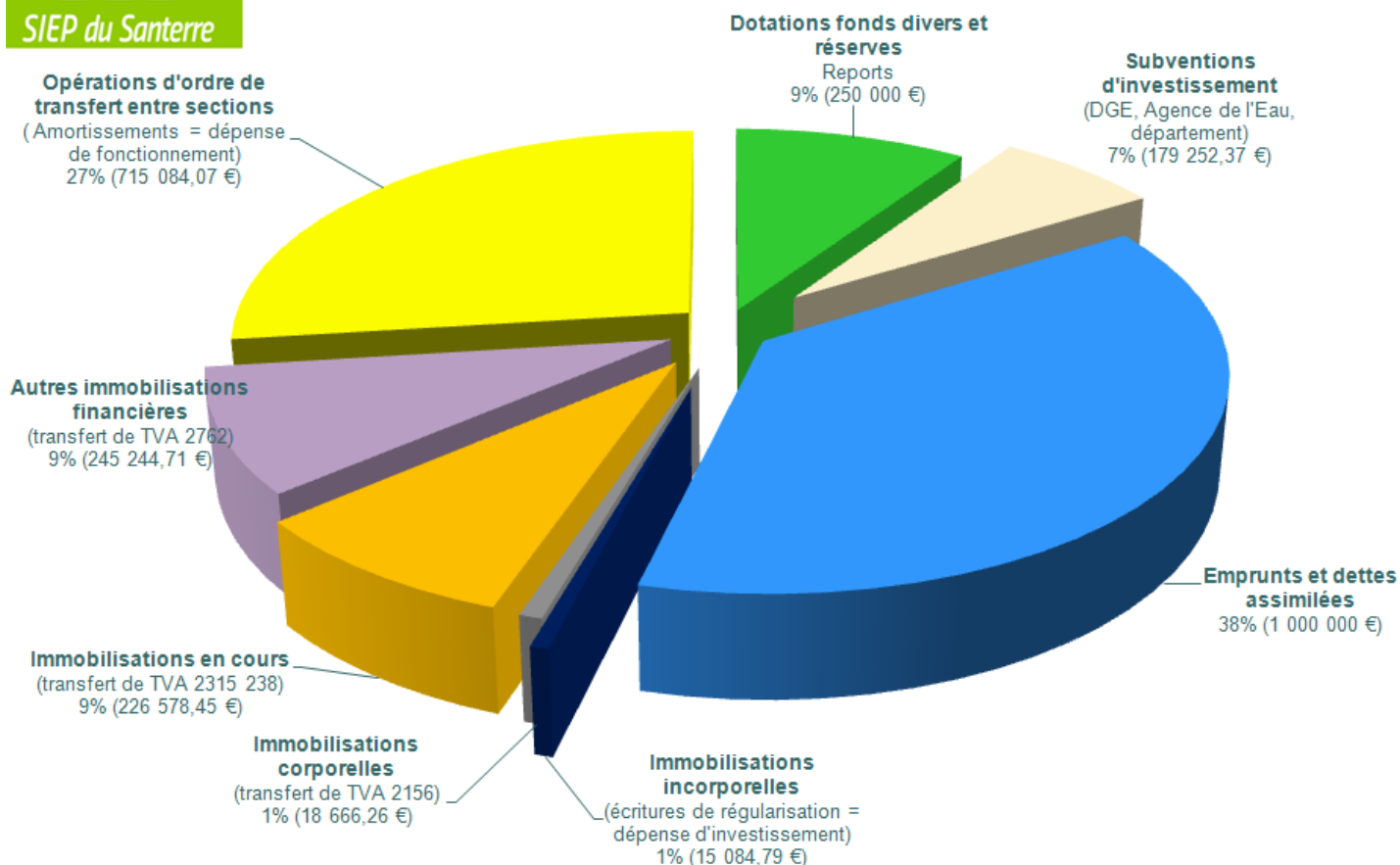


Dépenses d'investissement





Recettes d'investissement



Compte Administratif 2010

	2008	2009	2010
Dépenses d'exploitation	1 634 911	3 390 801	1 864 986
Recettes d'exploitation	1 848 414	3 729 720	2 240 639
Résultat d'exploitation	213 503	338 919	375 653
Reprise résultat antérieur	598 941	562 444	651 363
Résultat d'exploitation à affecter	812 444	901 363	1 027 016
Dépenses d'investissement	2 226 448	3 791 896	2 923 144
Recettes d'investissement	1 872 441	3 989 201	2 649 911
Résultat d'investissement	-354 007	197 305	-273 233
Reprise résultat antérieur	135 892	-218 115	-20 809
Résultat d'investissement net	-218 115	-20 809	-294 042
Résultat Total Net	594 329	880 554	732 974

La qualité de votre eau en 2010

Communes de : Caix, Chilly, Fouquescourt, Framerville-Rainecourt, Hallu, Herleville, Maucourt, Meharicourt, Mericourt-sur-Somme, Proyard, Punchy, Rosières en Santerre, Vauvillers

L'origine de l'eau

Votre réseau est alimenté en eau potable par un captage situé sur la commune de CAIX.



Exploitation du réseau

Vous faites partie du syndicat du SANTERRE, qui a confié l'exploitation du réseau à la NANTAISE DES EAUX.

Le contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par l'Agence Régionale de Santé de Picardie.

En 2010, 20 prélèvements ont été réalisés sur la station de traitement et sur le réseau de distribution.



Astuces

Après plusieurs jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer.

BACTERIOLOGIE	<p>Une recherche de bactéries pathogènes est effectuée. La présence de ces bactéries dans l'eau révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, soit en cours de distribution. Résultats d'analyses : 100% des analyses sont conformes.</p>
PESTICIDES	<p>Les pesticides sont des substances chimiques utilisées pour protéger les récoltes ou pour désherber. La teneur ne doit pas dépasser 0,10 µg/l pour chaque molécule. En effet, même à très faible dose, les pesticides sont suspectés d'avoir des effets sur la santé. Aucune trace de pesticides n'a été détectée.</p>
NITRATES	<p>L'excès de nitrates dans l'eau peut provenir de la décomposition de matières végétales ou animales, d'engrais utilisés en agriculture, du fumier, d'eaux usées domestiques et industrielles, des précipitations ou de formations géologiques renfermant des composés azotés solubles. La teneur à ne pas dépasser est de 50mg/L. Teneur moyenne : 42,50 mg/L</p>
DURETE (ou TH)	<p>La dureté exprime dans cette unité la teneur de l'eau en calcium et magnésium. L'eau est fortement calcaire lorsque sa teneur est entre 25 et 35°F. Teneur moyenne : 39,73 °F Eau très dure</p>
FLUOR	<p>Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La valeur limite à ne pas dépasser est de 1,5 mg/L. Teneur moyenne : 0,22 mg/L Eau peu fluorée</p>
AUTRES PARAMETRES	<p>Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux valeurs limites réglementaires (métaux, solvants chlorés, ...).</p>

CONCLUSION SANITAIRE

Eau de bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

La qualité de votre eau en 2010

Communes de : Arvillers, Beaucourt en Santerre, Beaufort en Santerre, Bouchoir, Folies, Fresnoy-en-Chaussée, Hangest en Santerre, Mézières en Santerre, Moreuil, Morisel, Le Plessier Rozainvillers, Le Quesnel, Rouvroy en Santerre, Villers aux Erables, Vrély, Warvillers

L'origine de l'eau

Votre réseau est alimenté en eau potable par un captage situé sur la commune de CAIX.



Exploitation du réseau

Vous faites partie du syndicat du SANTERRE, qui a confié l'exploitation du réseau à la NANTAISE DES EAUX.

Le contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par l'Agence Régionale de Santé de Picardie.

En 2010, 22 prélèvements ont été réalisés sur la station de traitement et sur le réseau de distribution.



Astuces

Après plusieurs jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer.

BACTERIOLOGIE	<p>Une recherche de bactéries pathogènes est effectuée. La présence de ces bactéries dans l'eau révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, soit en cours de distribution. Résultats d'analyses : 100% des analyses sont conformes.</p>
PESTICIDES	<p>Les pesticides sont des substances chimiques utilisées pour protéger les récoltes ou pour désherber. La teneur ne doit pas dépasser 0,10 µg/l pour chaque molécule. En effet, même à très faible dose, les pesticides sont suspectés d'avoir des effets sur la santé. Aucune trace de pesticides n'a été détectée.</p>
NITRATES	<p>L'excès de nitrates dans l'eau peut provenir de la décomposition de matières végétales ou animales, d'engrais utilisés en agriculture, du fumier, d'eaux usées domestiques et industrielles, des précipitations ou de formations géologiques renfermant des composés azotés solubles. La teneur à ne pas dépasser est de 50mg/L. Teneur moyenne : 25,80 mg/L</p>
DURETE (ou TH)	<p>La dureté exprime dans cette unité la teneur de l'eau en calcium et magnésium. L'eau est fortement calcaire lorsque sa teneur est entre 25 et 35°F. Teneur moyenne : 34,80 °F Eau très dure</p>
FLUOR	<p>Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La valeur limite à ne pas dépasser est de 1,5 mg/L. Teneur moyenne : 0,27 mg/L Eau peu fluorée</p>
AUTRES PARAMETRES	<p>Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux valeurs limites réglementaires (métaux, solvants chlorés, ...).</p>

CONCLUSION SANITAIRE

Eau de bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

La qualité de votre eau en 2010

Communes de : Bayonvillers, Cachy, Cayeux en Santerre, Gentelles, Guillaucourt, Le Hamel, Harbonnières, Ignaucourt, Lamotte-Warfusée, Marcelcave, Villers Bretonneux, Wiencourt l'Équipée

L'origine de l'eau

Votre réseau est alimenté en eau potable par un captage situé sur la commune de CAIX.



Exploitation du réseau

Vous faites partie du syndicat du SANTERRE, qui a confié l'exploitation du réseau à la NANTAISE DES EAUX.

Le contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par l'Agence Régionale de Santé de Picardie.

En 2010, 25 prélèvements ont été réalisés sur la station de traitement et sur le réseau de distribution.



Astuces

Après plusieurs jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer.

BACTERIOLOGIE	<p>Une recherche de bactéries pathogènes est effectuée. La présence de ces bactéries dans l'eau révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, soit en cours de distribution. Résultats d'analyses : 100% des analyses sont conformes.</p>
PESTICIDES	<p>Les pesticides sont des substances chimiques utilisées pour protéger les récoltes ou pour désherber. La teneur ne doit pas dépasser 0,10 µg/l pour chaque molécule. En effet, même à très faible dose, les pesticides sont suspectés d'avoir des effets sur la santé. Aucune trace de pesticides n'a été détectée.</p>
NITRATES	<p>L'excès de nitrates dans l'eau peut provenir de la décomposition de matières végétales ou animales, d'engrais utilisés en agriculture, du fumier, d'eaux usées domestiques et industrielles, des précipitations ou de formations géologiques renfermant des composés azotés solubles. La teneur à ne pas dépasser est de 50mg/L. Teneur moyenne : 42,23 mg/L</p>
DURETE (ou TH)	<p>La dureté exprime dans cette unité la teneur de l'eau en calcium et magnésium. L'eau est fortement calcaire lorsque sa teneur est entre 25 et 35°F. Teneur moyenne : 39,67 F Eau très dure</p>
FLUOR	<p>Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La valeur limite à ne pas dépasser est de 1,5 mg/L. Teneur moyenne : 0,22 mg/L Eau peu fluorée</p>
AUTRES PARAMETRES	<p>Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux valeurs limites réglementaires (métaux, solvants chlorés, ...).</p>

CONCLUSION SANITAIRE

Eau de bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

La qualité de votre eau en 2010

Communes de : Ablaincourt-Pressoir, Assevillers, Barleux, Belloy en Santerre, Berny en Santerre, Bethencourt sur Somme, Chaulnes, Chuignes, Dompierre-Becquincourt, Epenancourt, Estrées-Deniecourt, Eterpigny, Fay, Flaucourt, Fontaine-les-Cappy, Foucaucourt-en-Santerre, Fresnes-Mazancourt, Frise, Herbécourt, Hyencourt le Grand, Licourt, Lihons, Marchelepôt, Misery, Morchain, Omiecourt, Pargny, Pertain, Potte, Puzeaux, Soyecourt, Vermandovillers

L'origine de l'eau

Votre réseau est alimenté en eau potable par un captage situé sur la commune de MORCHAIN.



Exploitation du réseau

Vous faites partie du syndicat du SANTERRE, qui a confié l'exploitation du réseau à la NANTAISE DES EAUX.

Le contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par l'Agence Régionale de Santé de Picardie.

En 2010, 44 prélèvements ont été réalisés sur la station de traitement et sur le réseau de distribution.



Astuces

Après plusieurs jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer.

BACTERIOLOGIE	<p>Une recherche de bactéries pathogènes est effectuée. La présence de ces bactéries dans l'eau révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, soit en cours de distribution. Résultats d'analyses : 100% des analyses sont conformes.</p>
PESTICIDES	<p>Les pesticides sont des substances chimiques utilisées pour protéger les récoltes ou pour désherber. La teneur ne doit pas dépasser 0,10 µg/l pour chaque molécule. En effet, même à très faible dose, les pesticides sont suspectés d'avoir des effets sur la santé. Aucune trace de pesticides n'a été détectée.</p>
NITRATES	<p>L'excès de nitrates dans l'eau peut provenir de la décomposition de matières végétales ou animales, d'engrais utilisés en agriculture, du fumier, d'eaux usées domestiques et industrielles, des précipitations ou de formations géologiques renfermant des composés azotés solubles. La teneur à ne pas dépasser est de 50mg/L. Teneur moyenne : 26,43 mg/L</p>
DURETE (ou TH)	<p>La dureté exprime dans cette unité la teneur de l'eau en calcium et magnésium. L'eau est fortement calcaire lorsque sa teneur est entre 25 et 35°F. Teneur moyenne : 35,43 F Eau très dure</p>
FLUOR	<p>Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La valeur limite à ne pas dépasser est de 1,5 mg/L. Teneur moyenne : 0,22 mg/L Eau peu fluorée</p>
AUTRES PARAMETRES	<p>Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux valeurs limites réglementaires (métaux, solvants chlorés, ...).</p>

CONCLUSION SANITAIRE

Eau de bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

La qualité de votre eau en 2010

Communes de : Billancourt, Breuil, Languevoisin-Quiquery, Mesnil Saint Nicaise, Nesle, Rouy le Grand, Rouy le Petit, Potte, Marche-Allouarde.

L'origine de l'eau

Votre réseau est alimenté en eau potable par un captage situé sur la commune de POTTE.



Exploitation du réseau

Vous faites partie du syndicat du SANTERRE, qui a confié l'exploitation du réseau à la NANTAISE DES EAUX.

Le contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par l'Agence Régionale de Santé de Picardie.

En 2010, 13 prélèvements ont été réalisés sur la station de traitement et sur le réseau de distribution.



Astuces

Après plusieurs jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer.

BACTERIOLOGIE	<p>Une recherche de bactéries pathogènes est effectuée. La présence de ces bactéries dans l'eau révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, soit en cours de distribution. Résultats d'analyses : 100% des analyses sont conformes.</p>
PESTICIDES	<p>Les pesticides sont des substances chimiques utilisées pour protéger les récoltes ou pour désherber. La teneur ne doit pas dépasser 0,10 µg/l pour chaque molécule. En effet, même à très faible dose, les pesticides sont suspectés d'avoir des effets sur la santé. Aucune trace de pesticides n'a été détectée.</p>
NITRATES	<p>L'excès de nitrates dans l'eau peut provenir de la décomposition de matières végétales ou animales, d'engrais utilisés en agriculture, du fumier, d'eaux usées domestiques et industrielles, des précipitations ou de formations géologiques renfermant des composés azotés solubles. La teneur à ne pas dépasser est de 50mg/L. Teneur moyenne : 33,27 mg/L</p>
DURETE (ou TH)	<p>La dureté exprime dans cette unité la teneur de l'eau en calcium et magnésium. L'eau est fortement calcaire lorsque sa teneur est entre 25 et 35°F. Teneur moyenne : 37,97 F Eau très dure</p>
FLUOR	<p>Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La valeur limite à ne pas dépasser est de 1,5 mg/L. Teneur moyenne : 0,25 mg/L Eau peu fluorée</p>
AUTRES PARAMETRES	<p>Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux valeurs limites réglementaires (métaux, solvants chlorés, ...).</p>

CONCLUSION SANITAIRE

Eau de bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

LA QUALITE BACTERIOLOGIQUE : Elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport.

Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

LE CONTROLE SANITAIRE DES EAUX D'ALIMENTATION

Le contrôle sanitaire est confié au service santé-environnement de l'Agence Régionale de Santé.

Les analyses sont réalisées par des laboratoires agréés pour le contrôle sanitaire des eaux (le laboratoire Départemental d'analyses et de recherches de l'Aisne à Laon et le laboratoire CARSO à Lyon).

Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis. Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement) et sur le réseau de distribution.

LA DURETE: La dureté représente le calcium et le magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé.

LES NITRATES : Le nitrate est un élément fertilisant présent naturellement dans les eaux ; les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des nitrates dans les ressources.

Le respect de la valeur limite de 50 mg par litre pour les eaux de consommation permet d'assurer la protection des nourrissons et des femmes enceintes alimentés avec l'eau du robinet.

LES PESTICIDES : La présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber.

Certains pesticides ont des effets ou sont suspectés d'avoir des effets sur la santé lorsqu'ils sont consommés pendant toute une vie. Par précaution, la valeur réglementaire, très faible, est inférieure au seuil de toxicité connue.

LE FLUOR : Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. Une valeur limite réglementaire de 1,5 mg par litre a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents).

Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés,...)

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Pour préserver la qualité de votre eau :

- ✓ Après quelques jours d'absence, purgez vos conduites avant consommation.
- ✓ Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, conservez la au froid, pas plus de 24h, dans un récipient fermé.
- ✓ Les traitements complémentaires (adoucisseurs, "purificateurs",...) sont sans intérêt pour la santé sur le réseau d'eau froide utilisé pour la consommation, voire même dangereux. ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou devenir des foyers de développement microbien lorsque leur entretien est mal assuré. Ils sont aussi déconseillés car participant à l'augmentation de la consommation journalière en sel. Ces éventuels traitements complémentaires sont à réserver exclusivement aux eaux chaudes sanitaires.

Le plomb d'origine hydrique

L'eau, à la sortie de l'usine de production, ne contient pas de plomb. Cependant, des branchements publics ou des canalisations d'immeubles anciens en plomb peuvent la dégrader au cours de son transport.

Aussi est-il vivement conseillé de remplacer les anciennes conduites en plomb et, en attendant, de laisser s'écouler l'eau avant de la consommer.

Un recensement des branchements a été réalisé par le responsable de la distribution, les résultats sont mis à la disposition du public.

POUR PLUS D'INFORMATIONS...

Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés à la Mairie de votre commune où ils sont affichés. De même, vous pouvez y consulter un rapport annuel détaillé établi chaque année par l'Agence Régionale de Santé de Picardie.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution d'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Elle peut être affichée dans les immeubles collectifs.

UGE : 0089 SANTERRE SAEP

OBJET : Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en œuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Dest: SANTERRE SIEP

Adr : 1 RUE D'ASSEL

BP 20 022

80170 ROSIERES EN SANTERRE

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Code national	Nom du captage	Débit	Plan protection Code	FIN proc Code	Débit Date	Avis géologique Date	Re Av Date	TRUF Date	Indice
									0%
Indice consolidé /UGE									

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

Installation				Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	Lieu	Type	Pop/ Débit (1)	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
080000615	BETHENCOURT UDI	UDI	8846	36		36	
080000616	POTTE UDI	UDI	3840	7		7	
080000666	CAIX-LE QUESNEL UDI	UDI	10354	15		15	
080000657	CAIX-GUILLAUCOURT UDI	UDI	9065	12		12	
080000658	CAIX-CAIX UDI	UDI	6450	12		12	
080000798	RETHONVILLERS UDI	UDI	402	3		3	
Total				85		85	
Taux de conformité				100,0 %		100,0 %	

(1) Population pour les UDI ou Débit en m3/j pour les CAP/MCA/TTP

UGE : 0088 SANTERRE (CAPTAGES) SAEP

OBJET : Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Dest : SANTERRE SIEP
 Adr : 1 RUE D'ASSEL
 BP 20 022
 80170 ROSIERES EN SANTERRE

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Code national	Nom du captage	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Avis géologue Date	Récev. Date	D.U.P. Date	Indice
08000609	POTTE CAP F1	900	O	TE	20/05/1992	25/07/1991	20/05/1992	21/06/1995	80%
08000610	POTTE CAP F2	900	O	TE	20/05/1992	03/03/1993	20/05/1992	21/06/1995	80%
08000646	CAIX F1.1 CAP	2500	O	TE	30/11/1994	29/03/1996	29/03/1996	01/10/1999	80%
08000647	CAIX F1.2 CAP	3830	O	TE	30/11/1994	29/03/1996	29/03/1996	01/10/1999	80%
08000648	CAIX F1.3 CAP	1300	O	TE	30/11/1994	29/03/1996		01/10/1999	80%
08000649	CAIX F3.1 CAP	1000	O	TE	30/11/1994	21/10/1995	21/10/1995	01/10/1999	80%
08000650	CAIX F3.2 CAP	1000	O	TE	30/11/1994	21/10/1995	21/10/1995	01/10/1999	80%
080001479	MORCHAIN FORAGE PRINCIPAL	932	O	TE	05/08/1999	06/04/1997	05/08/1999	05/06/2000	80%
080001480	MORCHAIN FORAGE DE SECOURS	342	O	TE	05/08/1999	06/04/1997	05/08/1999	05/06/2000	80%
080001498	CAIX F1.4 CAP	1300	O	TE	30/11/1994	29/03/1996		01/10/1999	80%
Indice consolidé /UGE									80,0 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

Installation				Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	Libellé	Type	Pop / Débit (t)	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
08000647	CAIX F1.2 CAP	CAP	3830	1		1	
08000611	BETHENCOURT TTP	TTP	1300	3		6	
08000612	POTTE TTP	TTP	1800	3		5	
080001530	GUILLAUCOURT TTP	TTP	7500	6		11	

080001531 CAIX TTP	TTP	1300	3		6	
080001532 LE QUESNEL TTP	TTP	1800	3		5	
Total			19		34	
Taux de conformité			100,0 %		100,0 %	

(1) Population pour les UDI ou Débit en m3/j pour les CAP/MCA/TTP

Liste des Communes membres

	COMMUNE MEMBRE	DELIBERATION
1	ABLAINCOURT-PRESSOIR	15/12/2000
2	ARVILLERS	01/12/2000
3	ASSEVILLERS	15/12/2000
4	BARLEUX	29/11/2000
5	BAYONVILLERS	02/01/2001
6	BEAUCOURT-EN-SANTERRE	02/02/2001
7	BEAUFORT-EN-SANTERRE	15/01/2001
8	BELLOY-EN-SANTERRE	23/11/2000
9	BERNY-EN-SANTERRE	01/12/2000
10	BETHENCOURT-SUR-SOMME	26/10/2000
11	BILLANCOURT	08/12/2000
12	BOUCHOIR	16/01/2001
13	BREUIL	12/01/2001
14	CACHY	12/01/2001
15	CAIX	07/11/2000
16	CAYEUX-IGNAUCOURT	18/09/2000
17	CHAULNES	24/11/2000
18	CHILLY	21/12/2000
19	CHUIGNES	15/12/2000
20	DOMPIERRE BECQUINCOURT	22/12/2000
21	EPENANCOURT	25/01/2001
22	ESTREES-DENIECOURT	24/11/2000
23	ETERPIGNY	11/12/2000
24	FAY	23/11/2000
25	FLAUCOURT	23/11/2000
26	FOLIES	12/12/2000
27	FONTAINE-LES-CAPPY	21/12/2000
28	FOUCAUCOURT-EN-SANTERRE	28/11/2000
29	FOUQUESCOURT	09/12/2000
30	FRAMERVILLE RAINECOURT	18/12/2000
31	FRESNES-MAZANCOURT	05/12/2000
32	FRESNOY -EN-CHAUSSEE	08/12/2000
33	FRISE	24/11/2000
34	GENTELLES	08/12/2000
35	GUILLAUCOURT	30/11/2000
36	HALLU	21/12/2000
37	HANGEST-EN-SANTERRE	08/12/2000
38	HARBONNIERES	08/12/2000
39	HERBECOURT	22/12/2000

	COMMUNES MEMBRES	DELIBERATION
40	HERLEVILLE	30/11/2000
41	HYENCOURT-LE-GRAND	06/12/2000
42	IGNAUCOURT	19/12/2000
43	LAMOTTE-WARFUSEE	01/12/2000
44	LANGUEVOISIN QUIQUERY	05/12/2000
45	LE HAMEL	29/12/2000
46	LE PLESSIER ROZAINVILLERS	27/11/2000
47	LE QUESNEL	15/12/2000
48	LICOURT	27/12/2000
49	LIHONS	16/02/2001
50	MARCHE ALLOUARDE	29/09/2003
51	MARCELCAVE	24/11/2000
52	MARCHELEPOT	14/12/2000
53	MAUCOURT	27/11/2000
54	MEHARICOURT	08/12/2000
55	MERICOURT-SUR-SOMME	24/11/2000
56	MESNIL-SAINT-NICAISE	11/12/2000
57	MEZIERES-EN-SANTERRE	12/01/2001
58	MISERY	19/01/2001
59	MORCHAIN	10/01/2001
60	MOREUIL	08/12/2000
61	MORISEL	24/11/2000
62	NESLE	06/02/2001
63	OMIECOURT-HYENCOURT-LE-PETIT	03/11/2000
64	PARGNY	15/12/2000
65	PERTAIN	05/01/2001
66	POTTE	22/01/2001
67	PROYART	18/12/2000
68	PUNCHY	23/01/2001
69	PUZEAUX	18/12/2000
70	RETHONVILLERS	23/10/2003
71	ROSIERES-EN-SANTERRE	17/11/2000
72	ROUVROY-EN-SANTERRE	15/12/2000
73	ROUY-LE-GRAND	12/09/2000
74	ROUY-LE-PETIT	19/12/2000
75	SOYECOURT	28/11/2000
76	VAUVILLERS	19/12/2000
77	VERMANDOVILLERS	20/12/2000
78	VILLERS-AUX-ERABLES	04/12/2000
79	VILLERS-BRETONNEUX	26/12/2000
80	VILLERS-CARBONNEL	15/12/2000
81	VRELY	12/12/2000
82	WARVILLERS	03/11/2000
83	WIENCOURT-L'EQUIPEE	12/12/2000